

POLITIQUE URBAINE INFRA NATIONALE



DOCUMENT D'ORIENTATION



UN-HABITAT



UCLG

United Cities
and Local Governments



AGENCIA ANDALUZA DE COOPERACION INTERNACIONAL
PARA EL DESARROLLO
Consejería de Igualdad, Políticas Sociales
y Conciliación

Politique urbaine infra nationale: Document d'Orientation

Publié pour la première fois à Nairobi en 2020 par ONU-Habitat

Copyright © Programme des Nations unies pour les établissements humains, 2020

Tous droits réservés

Programme des Nations unies pour les établissements humains (ONU-Habitat)

P. O. Box 30030, 00100 Nairobi GPO KENYA

Tél: 254-020-7623120 (Central Office)

www.unhabitat.org

HS Number: HS/055/20E

Avertissement

Les désignations employées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Secrétariat des Nations Unies aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites. Les opinions exprimées dans cette publication ne reflètent pas nécessairement celles du Programme des Nations Unies pour les établissements humains, des Nations Unies ou de ses États membres.

La présente publication peut être librement reproduite ou citée, en tout ou partie, à condition qu'il soit fait mention de la source.

Remerciements

Coordonnateurs: Remy Sietchiping, Carmen Sanchez-Miranda Gallego, Sara Hoeflich

Auteurs: Maria del Pilar Tellez S., Remy Sietchiping, Massimo Perrino

Contributeurs: Frederic Happi Mangoua, Gonzalo, Lacurcia Abaira, Grace Githiri, Kibong Lee, Maria Buhigas, Michael Kinyanjui, Shipra Narang-Suri

Éditeur: Vicky Quinlan

Conception et présentation : Jean Robert Gatsinzi, Herbert Kimani

Avec la participation et le soutien financier de l'Agence andalouse de coopération internationale pour le développement (AACID)

POLITIQUE URBAINE INFRA NATIONALE

DOCUMENT D'ORIENTATION



CONTRIBUTIONS DE PLUSIEURS PARTIES PRENANTES

Le document de référence sur la politique urbaine infra nationale a été conçu dans le cadre d'un processus impliquant plusieurs parties prenantes, par le biais de la réunion du groupe d'experts mondiaux et de la présentation d'études de cas.

Abigail Friendly	Université d'Utrecht
Ángel L. González Morales	Université de Séville
Andrés Gutiérrez Istria	Secrétaire général pour l'infrastructure, la mobilité et l'aménagement du territoire, Gouvernement régional d'Andalousie, Espagne
Arcadi España	Conseiller en matière de politique territoriale, des travaux publics et de la mobilité ; Gouvernement Régional de Valence, Espagne
Alfonso Vegara	Directeur de la Fondation Metropoli
Agustí Serra	Secrétaire du Programme urbain et du territoire ; gouvernement régional de Catalogne, Espagne
Asa Jonsson	de l'Unité de suivi et de rapports stratégiques d'ONU-Habitat
Carles Llorens	Secrétaire général de l'ORU-FOGAR
Carlos Gandarilla García	Secrétaire au développement durable au sein du gouvernement de l'État de Sinaloa, Mexique
Delani Khanyile	Responsable du soutien stratégique et de l'analyse de l'information ; Association des municipalité de l'Afrique du Sud
Efraín Leyva Perea	Sous-secrétaire au développement urbain, secrétaire au développement durable au sein du gouvernement de l'État de Sinaloa, Mexique
Eulalia E. Moreno de Acevedo Yagüe	Directeur général de l'aménagement du territoire et de la planification urbaine ; Gouvernement Régional d'Estrémadure, Espagne
Fernando Flórez Espinosa	Directeur général du Centre de planification administrative et spéciale De la Région de RAPE, Gouvernement de Colombie
Giulia Maci	Spécialiste des problématiques urbaines, point focal hargé de l'égalité Homme-Femme. Alliance des villes
Ignacio de La Puerta	Directeur de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme et de la Régénération urbaine ; Gouvernement régional du Pays basque, Espagne
José Manuel Peña Penabad	Représentant de la Fédération espagnole des municipalités et Provinces (FEMP)
Jago Dodson	Professeur de politique urbaine, Université RMIT de Melbourne
José Moisés Martín Carretero	Red2red Consultants

Joan Clos i Matheu	Ancien maire de Barcelone, ancien directeur exécutif d'ONU-Habitat et secrétaire général adjoint des Nations unies
Kobie Brand	Directeur général et directeur régional de l'ICLEI Afrique
Martín Fernández Prado	Directeur adjoint du Programme urbain à Eixo Atlantico
Mariona Tomàs	Université de Barcelone
María del Carmen Compagni	Directeur général de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme; Gouvernement d'Andalousie, Espagne
Matthew D. Glasser	Directeur des affaires juridiques et des finances municipales au Centre d'Etudes en Droit et finances des municipalités en Afrique (CULFA)
Mustapha Zubairu	Architecte/Planificateur, Coordonnateur, du Programme de Soutien urbain de l'État du Niger Bureau du gouverneur, Minna
Mario Ramón Silva Rodríguez)	Directeur général de l'Institut de planification et de Gestion du développement de la Région métropolitaine de Guadalajara (IMEPLAN), Mexique
Marc Haddad	Professeur associé au Département de l'industrie et de la recherche en Génie mécanique à l'Université libano-américaine
María de Lourdes Romo	Directrice du processus de formulation de la politique régionale de l'État de Coahuila, Mexique
María Luz Ortega Carpio	Directrice de l'Agence andalouse pour la coopération et le développement international (AACID)
Nomkita Fani.	Directrice des villes intermédiaires et de l'aménagement du territoire, Département de la Gouvernance en matière de coopération, Afrique du Sud
Octavi de la Varga Mas	Secrétaire général de Metropolis
Paulius Kulikauskas	Chef du Bureau pour l'Europe et les institutions européennes par intérim à ONU-Habitat
Rudolf Niessler	Conseiller principal pour les relations internationales, Direction générale pour la politique régionale et urbaine. La Commission de l'Union Européenne.
Robert Lewis-Lettington	Chef de la section des affaires foncières, du logement et des abris de l'ONU-Habitat
Raúl Muñoz Jiménez	Coordonnateur pour l'Amérique centrale, Agence andalouse pour La coopération internationale au développement (APD)
Rachelle Alterman	Institut de technologie d'Israël
Sonia Hernández Partal	Adjointe au Sous-directeur des politiques urbaines. Ministères des Transports De la Mobilité et du programme urbain, Espagne
Susan Parnell	Professeur - Géographe urbain ; Université du Cap
Tadashi Matsumoto	Chef d'unité, Développement durable et relations mondiales ; Centre de l'OCDE pour l'entrepreneuriat, les PME, les régions et les villes
Xavier Tiana	Responsable des relations internationales, Région métropolitaine de Barcelone

TABLE OF CONTENTS

CONTRIBUTIONS DE PLUSIEURS PARTIES PRENANTES	IV
PRÉFACE	1
SOMMAIRE	4
INTRODUCTION	6
LES NOUVEAUX SCHÉMAS DES POLITIQUES URBAINES	6
CADRE CONCEPTUEL DE LA POLITIQUE URBAINE INFRA NATIONALE	10
1. TRANSPOSITION AU NIVEAU LOCAL DES ODD: LE RÔLE DES POLITIQUES URBAINES INFRA NATIONALES	10
2. LA DÉCENTRALISATION TERRITORIALE : LE RÔLE DES POLITIQUES URBAINES INFRA NATIONALES	11
3. POURQUOI UNE POLITIQUE URBAINE INFRA NATIONALE	12
4. QU'EST-CE QU'UNE POLITIQUE URBAINE INFRA NATIONALE?	14
4.1. Définition et principaux éléments d'une politique urbaine infra nationale	14
4.2. Caractéristiques	16
4.3. Principes	17
4.4. Les échelles territoriales de mise en œuvre des politiques urbaines infra nationales	19
4.5. Approche territoriale	19
4.6. Typologies	21
4.7. Thématiques des politiques urbaines infra nationales	22
5. OBJECTIVES OF SUB-NATIONAL URBAN POLICY	24
6. GOVERNANCE OF SUB-NATIONAL URBAN POLICIES	25
SUB-NATIONAL URBAN POLICY GUIDE	28
1. FINALITÉ D'UNE POLITIQUE URBAINE INFRA NATIONALE	29
2. PROCESSUS DE FORMULATION DES POLITIQUES URBAINES AU NIVEAU INFRANATIONAL	30
2.1. PILIERS DU PROCESSUS DE FORMULATION DES POLITIQUES URBAINES AU NIVEAU INFRANATIONAL ..	31
2.2. PHASES DU PROCESSUS DE FORMULATION DES POLITIQUES URBAINES AU NIVEAU INFRANATIONAL ..	36
2.3. FONCTIONS ET RESPONSABILITÉS	50

CONCLUSION	53
BIBLIOGRAPHIE	54
ANNEXES	58
ANNEX 1: PRINCIPES DES POLITIQUES URBAINES DANS LE CADRE DU NOUVEAU PROGRAMME POUR LES VILLES	58
ANNEX 2: THÉMATIQUES DE POLITIQUE URBAINE DANS LE NOUVEAU PROGRAMME POUR LES VILLES	60
ANNEX 3: LE NIVEAU INFRANATIONAL DANS LES PRINCIPES DU NOUVEAU PROGRAMME POUR LES VILLES	63

PRÉFACE



Les gouvernements locaux, régionaux et nationaux sont tous des acteurs majeurs dans la réalisation des programmes mondiaux. Leur coordination est particulièrement importante pour garantir une harmonisation et une mise en œuvre efficace des politiques à tous les niveaux. Comme la pandémie COVID-19 l'a clairement montré au début de la Décennie d'action sur les objectifs de développement durable (ODD), nous ne pouvons pas relever seuls les défis de la pauvreté, des inégalités, du changement climatique et des conflits. Il est plus urgent que jamais de conjuguer nos efforts pour mettre en œuvre les ODD et le Nouveau Programme pour les Villes (NPV).

La réalisation des ODD est directement liée à la capacité des gouvernements locaux, régionaux et nationaux à travailler ensemble. Le NPV insiste sur le fait que les gouvernements sont

appelés à travailler avec d'autres acteurs pour trouver de nouvelles solutions aux énormes problèmes auxquels le monde est confronté aujourd'hui. Une telle coopération verticale et horizontale nécessite des méthodologies et des mécanismes de coordination clairs.

L'expérience d'ONU-Habitat a montré que la capacité des gouvernements infranationaux doit être renforcée pour leur permettre de remplir leurs importants engagements vis-à-vis des programmes mondiaux. Pour ce faire, il convient non seulement de les soutenir par des programmes ou des formations ciblés, mais aussi de concevoir des systèmes et des procédures organisationnels appropriés et de clarifier les compétences qui soutiennent une prise de décision, une conception et une mise en œuvre efficaces des politiques, à tous les niveaux.

S.E. Maimunah Mohd Sharif

*Directrice Exécutive Du Programme des Nations unies pour les établissements humains
(ONU-Habitat)*



C'est dans ce contexte qu'ONU-Habitat et le réseau des Cités et Gouvernements Locaux Unis lancent cette publication - « Politique urbaine infranationale : Document d'Orientation » Cette publication explique clairement en quoi consistent les politiques urbaines infranationales, pourquoi elles sont importantes et comment elles contribuent à la réalisation des objectifs mondiaux. Il se fonde sur une série d'exemples mondiaux et couvre des questions telles que la prestation de services publics locaux, le logement, la mobilité, l'eau et l'assainissement et le changement climatique, entre autres. Par ailleurs, il propose un ensemble pratique de méthodologies, d'outils et d'étapes nécessaires à la réalisation d'une politique

urbaine infranationale, depuis les phases de faisabilité et de formulation jusqu'à la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation.

ONU-Habitat et le CGLU ont ensemble défendu la transposition des programmes mondiaux, en particulier les objectifs stratégiques de développement durable (ODD). Ce guide constitue une étape importante et une réalisation de notre partenariat. Nous sommes convaincus qu'il intéressera les décideurs politiques locaux, régionaux et nationaux, ainsi que les acteurs concernés qui s'engagent à concevoir et à mettre en œuvre des politiques urbaines efficaces pour un avenir durable.

Mme. Emilia Saiz

Secrétaire Général, CGLU



SOMMAIRE

Les villes et les gouvernements locaux et régionaux ont un rôle fondamental à jouer dans la conduite de la transformation vers le développement durable et dans la réalisation des objectifs de développement durable par la fourniture de services publics locaux.

Ils sont également des moteurs directs du développement pour atténuer les inégalités et la ségrégation dans l'environnement urbain. Lorsque ces problèmes dépassent les frontières locales, il est nécessaire d'établir des alliances territoriales pour faire face aux difficultés qui dépassent les capacités de ceux qui se trouvent au niveau local.

De nouveaux schémas de politiques urbaines apparaissent alors, comme le schéma infranational. Les politiques urbaines infranationales sont des instruments de coopération et d'intégration territoriales qui favorisent le processus de développement urbain durable et la compétitivité territoriale dans des contextes nationaux et internationaux. Les politiques sont essentielles pour résoudre les problèmes qui se posent et faciliter une action publique efficace et efficiente. Grâce aux politiques urbaines infranationales, un cadre spécial est fourni pour réaliser la mise en œuvre de l'agenda 2030 et du nouveau programme pour la ville.

Ces politiques ne sont pas suffisantes en soi et nécessitent un système de gestion pour les soutenir, et les aspects de gouvernance tels

que la prise de décision, la décentralisation, l'administration et les capacités sont essentiels. Ce guide propose aux gouvernements et aux parties prenantes les aspects conceptuels et méthodologiques nécessaires à l'élaboration de politiques urbaines infranationales. Il définit les étapes à suivre pour réussir l'élaboration, la mise en œuvre, l'évaluation et le suivi des politiques urbaines infranationales grâce à un processus flexible qui s'adapte à différents contextes.

Ce processus comprend 5 phases : la faisabilité, le diagnostic, la formulation, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation, qui se caractérisent par la garantie de la transversalité, une vision structurée du territoire, une coordination horizontale et verticale et des aspects fondamentaux dans les contextes sous-nationaux.

De la même manière, il repose sur les piliers fondamentaux que sont la gouvernance multiniveaux, la participation des citoyens, le développement des capacités et les projets. La prise de décision est liée au type de système de gouvernement de l'État qui, à son tour, définit à quel niveau les décisions sont prises et qui assume les responsabilités du développement urbain. En fonction du type de gouvernement en place - centralisé ou fédéral, par exemple -, un environnement favorable différent sera créé pour l'élaboration des politiques, la répartition des tâches et des responsabilités, et les acteurs impliqués.

Tous ces facteurs auront pour effet de faire varier les systèmes de gestion et les stratégies d'élaboration des politiques. Le présent manuel est un outil destiné aux gouvernements infranationaux, aux décideurs politiques et à tous les acteurs du développement urbain.

Il oriente l'approche des politiques urbaines au niveau approprié pour atteindre les objectifs de développement durable et pour articuler et coordonner les niveaux de gouvernement dans cette entreprise.



INTRODUCTION

LES NOUVEAUX SCHÉMAS DES POLITIQUES URBAINES

La mondialisation est un phénomène qui va au-delà de l'aspect économique ; elle influence les relations de la société, en s'exprimant culturellement et socialement, et en interagissant avec l'environnement et l'organisation de l'espace dans les villes.

Les villes, où se concentre la majorité de la population mondiale, sont des expressions de la société et doivent être traitées avec plus de rigueur car elles ont un rôle fondamental dans la conduite de la transformation vers le développement durable. En outre, les villes et les gouvernements locaux et régionaux ont un rôle fondamental à jouer dans la conduite de la transformation vers le développement durable et dans la réalisation des objectifs de développement durable par la prestation de services publics locaux. En fait, l'OCDE a constaté que 65 % des 169 objectifs caractérisés par les 17 ODD ne peuvent être atteints sans la participation ou la coordination des collectivités locales et régionales.¹

La ville est non seulement le niveau territorial le plus proche de la société, mais aussi le plus proche des aspirations de ses citoyens et de leur demande de biens et de services. Les collectivités locales et régionales jouent un rôle essentiel dans la protection des droits et des libertés des citoyens en tant que gardiens de la démocratie locale, et leur présence dans les instances

décisionnelles garantit la protection de ces droits. Cependant, outre les enjeux de la gestion des droits et des devoirs des citoyens, c'est aussi à l'échelle territoriale que le changement se matérialise par un modèle de gouvernance fondé sur le principe de subsidiarité, la démocratie locale, l'intégration et la complémentarité, et des instruments de gestion adaptés à leur niveau de développement, tels que les politiques, les cadres réglementaires et les plans urbains.

Dans les agglomérations urbaines, l'hétérogénéité sociale, économique et culturelle s'exprime davantage, et les effets de l'urbanisation se répercutent sur le renforcement de la ségrégation et de la fragmentation sociales en raison de l'accent mis par la gestion territoriale sur la compétitivité et l'attraction des investissements pour parvenir au développement économique.

Aujourd'hui, en raison de l'accentuation des inégalités dans les villes, il est nécessaire de porter l'attention sur le développement et la gestion des villes, en mettant la population au centre, afin de réaliser des villes et des implantations humaines où chacun peut bénéficier de l'égalité des droits et des chances, en garantissant la protection de l'environnement et l'équité dans le développement. Cet objectif est devenu d'autant plus urgent avec la pandémie de Covid-19,

¹ Source: <https://www.oecd.org/cfe/territorial-approach-sdgs.htm>

qui a exacerbé les inégalités et a mis en lumière l'importance de la prestation de services publics locaux et la nécessité de politiques visant à maintenir leur pérennité.

À présent, et après des décennies de débat, on s'accorde à dire que le phénomène du développement est multidimensionnel et complexe. Le développement durable est défini comme la satisfaction des "besoins de la génération actuelle sans compromettre la capacité des générations futures à satisfaire leurs propres besoins". (Rapport intitulé Notre avenir commun (1987). Commission mondiale sur l'environnement et le développement). Constitué de trois piliers, le développement durable vise à réaliser, de manière équilibrée, le développement économique, le développement social et la protection de l'environnement.

Pour comprendre le concept de développement, il est utile d'examiner le type de politiques, d'initiatives ou d'actions qui correspondent à l'approche du développement territorial.

Plusieurs auteurs se sont efforcés de recenser les principales dimensions qui affectent le développement et les principales initiatives qui conduisent à sa relance. Pour Francisco Albuquerque (2015), par exemple, la multidimensionnalité du développement territorial comporte quatre dimensions centrales : i) sociale / humaine ; ii) culturelle, politique et institutionnelle ; iii) environnementale / durable ; et iv) économique, technologique et financière. Par conséquent, pour promouvoir le développement, il est nécessaire d'activer des initiatives ayant une perspective locale dans tous ces domaines ou dimensions.

Oscar Madoery (2008), d'autre part, distingue six plans d'action clés pour la mise en œuvre des politiques de développement local : i) le renforcement des systèmes productifs territoriaux ; ii) l'adoption et la diffusion des innovations et des connaissances ; iii) la création d'environnements propices à la vie et à la production ; iv) le changement institutionnel et culturel ; v) la cohésion du tissu social ; et vi) la pédagogie du développement.

Par conséquent, comme le territoire est le principal théâtre de l'activation du développement durable, il devient impératif de considérer les niveaux hiérarchiques établis dans la distribution politique administrative de l'État pour la mise en œuvre appropriée des agendas mondiaux et pour la gestion publique territoriale au niveau adéquat, qui comprend des politiques territoriales, sélectives et horizontales, en fonction de sa propre histoire, de ses valeurs, de sa culture, de son éducation, de son économie et de ses profils productifs, de sa structure spatiale et institutionnelle.

Les gouvernements infra nationaux et locaux sont des acteurs pertinents du développement durable, en particulier lorsque l'impact des dynamiques sociales, économiques et environnementales est proche de la dimension territoriale, car ils ont le mandat des communautés, les compétences et les plus grandes possibilités de mettre en œuvre des actions pour faire face aux problèmes et aux conséquences. Mais comment faut-il comprendre et mettre en pratique cette fonction ? Par des instruments politiques, en particulier la mise à disposition et le financement des services publics, la coopération politique, les cadres et plans réglementaires, qui intègrent des

programmes et des projets pour faire face aux défis de la mondialisation et de l'urbanisation.

Les collectivités locales et régionales jouent un rôle fondamental en tant que moteurs directs du développement visant à atténuer les inégalités et la ségrégation dans l'environnement urbain. Cependant, lorsque ces problèmes dépassent les frontières locales, il est nécessaire d'établir des alliances territoriales pour améliorer et gérer de manière optimale les défis urbains, qui dépassent les capacités des niveaux locaux et perdent leur proximité avec la hiérarchie nationale.

De nouveaux schémas de politiques urbaines apparaissent alors, comme le schéma infra national, qui fait référence aux régions et aux villes qui constituent un territoire national, dans lequel se produisent des processus et des relations sociales, avec des caractéristiques qui donnent une identité et caractérisent le territoire et qui déterminent à la fois la taille, la forme, l'emplacement et le type d'organisation politico-spatiale.

Le contexte infra national peut être caractérisé par une structure complexe qui interagit entre de multiples limites et forme des alliances avec des stratégies visant à identifier les problèmes et à atteindre des objectifs qui lui permettent d'améliorer son positionnement dans le contexte, qu'il soit national ou international.

Les régions, les provinces, les districts et les zones métropolitaines sont quelques-unes des dénominations des niveaux politico-administratifs des territoires infranationaux. La prise en compte d'une vision du développement infranational implique de réfléchir à un ensemble de territoires régionaux, métropolitains et locaux dotés de politiques, de cadres réglementaires et de plans de développement durable, qui, par eux-mêmes, ainsi que lorsqu'ils interagissent, contribuent au développement durable au niveau national.



PART 1. CADRE CONCEPTUEL



CADRE CONCEPTUEL DE LA POLITIQUE URBAINE INFRA NATIONALE

1. TRANSPOSITION AU NIVEAU LOCAL DES ODD: LE RÔLE DES POLITIQUES URBAINES INFRA NATIONALES

Les villes sont les principaux théâtres d'opération pour la réalisation des ODD. Par ailleurs, les ODD sont directement liés à la capacité des collectivités locales et régionales à garantir l'accès des citoyens aux services de base qui sous-tendent la qualité de vie et protègent l'environnement, tels que le logement adéquat, l'éducation, la sécurité alimentaire, la santé, les transports publics, l'assainissement et l'eau, entre autres.²

L'ODD 11 vise à rendre "les villes et les établissements humains inclusifs, sûrs, résilients et durables", et le nouvel agenda urbain fournit un cadre politique aux autorités et à la société dans lequel les actions locales et régionales peuvent rendre les aspirations du SDG 11 tangibles pour les citoyens, ainsi que de nombreux autres objectifs du SDG qui ont une dimension urbaine. Dès lors, la réalisation de cet objectif dépend du leadership et de l'engagement des collectivités locales et régionales à exercer une bonne gouvernance pour un développement territorial durable.

Bien que le champ d'application des ODD soit mondial, leur réalisation est locale et régionale, leur localisation implique donc de compter sur les contextes infra nationaux pour réaliser l'Agenda 2030, le soutien des associations et des réseaux de collectivités locales et régionales,

ainsi qu'un contexte national favorable et un système multilatéral renforcé qui intensifie le partage des connaissances, favorise un dialogue ouvert et l'investissement et privilégie une approche ascendante du développement urbain, c'est-à-dire une forte participation des collectivités locales et régionales à la réalisation des ODD. La collaboration entre les sphères de gouvernement, les régions, les villes et la société civile est la seule façon de ne laisser personne et de ne laisser aucune place derrière nous.

Cette impulsion politique des autorités locales et régionales pour implanter les ODD sur leur territoire nécessite une connexion aux solutions techniques, par le biais d'instruments de politique urbaine qui orientent la planification et les stratégies pour atteindre un développement durable du territoire. Dans ce contexte, les politiques urbaines infra nationales deviennent un instrument de gouvernance pour rendre la transposition des ODD viable dans les villes et les régions, dans la mesure où elles convoquent tous les acteurs pour la définition collective de la vision du développement territorial basée sur le concept de durabilité sociale, économique et environnementale au centre de laquelle se trouvent les populations.

Parmi les finalités des ODD figurent l'amélioration de la qualité de vie des populations en milieu

2 Source: <https://www.gold.uclg.org/sites/default/files/Informe%20HLPF-FINAL.pdf>

urbain, la lutte contre la pauvreté, l'inégalité des genres, la lutte contre le changement climatique et l'insécurité, la résilience des territoires et la prestation de services publics de qualité, notamment dans les domaines de l'éducation, de la santé, des transports, de l'eau, de l'énergie, de l'air pur, du logement et de la conservation des ressources naturelles.

Toutes ces problématiques de développement urbain nécessitent des instruments politiques qui orientent intégralement leur gestion et qui permettent la participation de la société à la définition des stratégies à mettre en œuvre pour combler les lacunes dans la mise à disposition des biens et services urbains et pour parvenir à un développement équitable du territoire. La politique urbaine infra nationale permet de structurer les relations entre les différentes juridictions territoriales.

Les politiques sont essentielles pour résoudre les problèmes qui se posent face à ces enjeux tout en facilitant une action publique concrète et efficace. Ainsi, grâce aux politiques urbaines infra nationales, un cadre spécial est fourni pour réaliser la mise en œuvre de l'Agenda 2030 et du Nouveau programme pour la ville.

Le Nouveau programme pour la ville (voir annexe) considère les politiques urbaines comme l'un de ses piliers d'application, étant une ressource pour l'idéal commun de développement urbain durable à réaliser à partir de tous les niveaux de gouvernement (national, sous-national et local), en faisant référence à l'échelle territoriale, l'approche, les caractéristiques, l'applicabilité, la gouvernance, l'intégration, la structuration, la transversalité et le financement des politiques urbaines. Par ailleurs, le nouveau Programme pour les villes recense les thématiques de politique urbaine³ nécessaires pour parvenir à un développement urbain durable⁴ et les thématiques où le niveau infra national joue un rôle fondamental.

2. LA DÉCENTRALISATION TERRITORIALE : LE RÔLE DES POLITIQUES URBAINES INFRA NATIONALES

L'administration du territoire national nécessite des instruments qui facilitent et organisent la gestion urbaine dans les régions. Les politiques urbaines infranationales fonctionnent comme des vecteurs qui mobilisent les actions, les stratégies et les ressources de l'agenda national

vers les contextes territoriaux de niveau inférieur, garantissant l'articulation dans la réalisation du développement durable, l'investissement de ressources dans les défis urbains de chaque territoire, et l'administration déléguée du territoire.

3 Voir Annexe: Cohésion sociale, égalité et inclusion ; migration, logement, patrimoine naturel et culturel, résilience, changement climatique, aménagement du territoire, planification et conception des transports urbains, sécurité urbaine, sécurité routière, efficacité énergétique, sécurité alimentaire, gouvernance.

4 Voir Annexe: Migration, logement, patrimoine naturel et culturel, changement climatique, cadres réglementaires pour le développement urbain, planification et conception urbaines, transport et développement des capacités

Les politiques urbaines infra nationales sont un instrument de décentralisation territoriale dans lequel coexistent à la fois les autorités gouvernementales dans le contexte infra national et les représentants de la société pour mettre en œuvre les politiques, les stratégies et les actions proposées par le niveau national en fonction des réalités et des défis urbains du territoire.

Elles sont un instrument de bonne gouvernance et de gestion urbaine, tant du haut vers le bas que du bas vers le haut. Les politiques urbaines infra nationales renforcent les avantages comparatifs du territoire pour répondre à la compétitivité mondiale et lui permettre de progresser de manière indépendante et coordonnée avec le développement durable dans le contexte national.

3. POURQUOI UNE POLITIQUE URBAINE INFRA NATIONALE

Les villes et les gouvernements locaux et régionaux jouent également un rôle clé dans la réalisation de l'agenda 2030 et du nouveau Programme pour les villes par la prestation de services de base. Ce rôle a été encore renforcé lors de la pandémie COVID-19, au cours de laquelle les collectivités locales et régionales, et leurs associations, ont travaillé sans relâche en première ligne pour sauvegarder les droits et la santé des communautés par l'accès à un logement adéquat, aux services de santé, à la prestation de services aux personnes vivant dans des implantations informelles, à l'application des technologies numériques et aux services d'assainissement et de gestion des déchets, entre autres.⁵ La mondialisation a mis en évidence les liens actuels entre les villes et les dynamiques et flux mondiaux, révélant une tension entre les échelles locale et mondiale.

Les études sur les villes mondiales (Castells, 1996 ; Taylor et al., 2006) montrent que le contexte de la mondialisation et des nouvelles technologies de l'information donne aux grandes villes les avantages décisifs de l'interconnectivité ; la coopération urbaine construit de nouveaux niveaux de contextes territoriaux, tels que les zones métropolitaines, les provinces et les régions qui sont supramunicipales et se situent en dessous du contexte national.

Ces contextes exigent une gestion urbaine par le biais de formulation et de la mise en œuvre de politiques urbaines au niveau approprié, sur la base d'une répartition claire des compétences conformément au principe de subsidiarité, de coopération et d'intégration entre les différents niveaux de gouvernement afin d'éviter le chevauchement des compétences et des fonctions et de parvenir à un développement urbain durable.

5 Source: <https://www.gold.uclg.org/sites/default/files/Informe%20HLPF-FINAL.pdf>

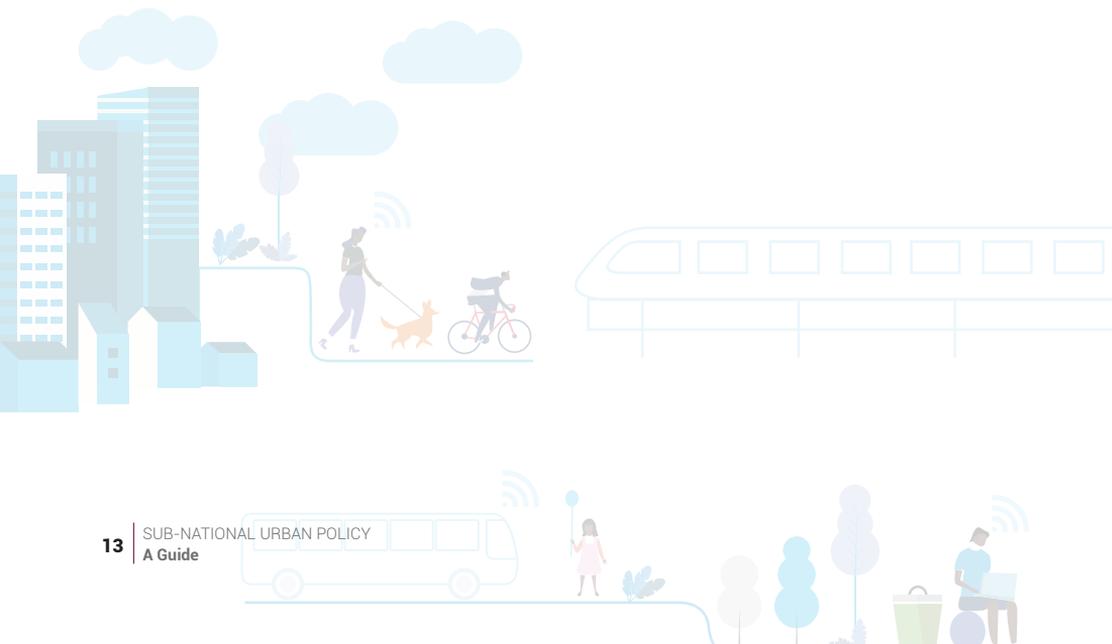
Dans ce cas, différents modes de coopération sont présentés, qui nécessitent donc des politiques urbaines élaborées en accord avec ceux-ci, notamment

- La coopération autour des infrastructures et des services de base, tels que les transports, la construction de routes, les services de santé et d'éducation, les espaces verts, la collecte des déchets, etc.
- La coopération sur les questions de gestion des terres qui couvrent un territoire plus vaste qu'une seule unité administrative ou dans le cadre d'un même instrument de planification.
- La coopération intégrée, qui tente de construire un nouveau niveau de gouvernance afin de regrouper les différents territoires en une unité plus large ayant un poids plus important dans la gouvernance nationale et internationale.
- La coopération économique, qui permet de générer de plus grandes économies d'échelle et une complémentarité des

chaînes de production, ainsi que d'éviter les processus de concurrence déloyale entre territoires voisins.

Toutes ces initiatives de coopération territoriale ont pour but d'identifier des objectifs concrets qui nécessitent l'intervention conjointe de tous les niveaux de gouvernement, des acteurs et de la société en général. Grâce à cet instrument de gestion urbaine, les territoires établissent une même vision du développement, intègrent les stratégies et les actions pour la réaliser et définissent les mécanismes de financement, en garantissant la participation, la construction délibérative, l'évaluation et le suivi des progrès dans le processus de développement durable du territoire et de sa compétitivité face aux contextes nationaux et internationaux.

En somme, les politiques urbaines infranationales sont des instruments de coopération et d'intégration territoriales qui favorisent le processus de développement urbain durable et la compétitivité du territoire face aux contextes nationaux et mondiaux.



4. QU'EST-CE QU'UNE POLITIQUE URBAINE INFRA NATIONALE?

4.1. DÉFINITION ET PRINCIPAUX ÉLÉMENTS D'UNE POLITIQUE URBAINE INFRA NATIONALE

Définition de la politique urbaine infranationale

Un instrument de gestion urbaine dont l'objectif est de contribuer au développement territorial durable, à la gouvernance multi-niveaux et à la décentralisation territoriale, dans le cadre d'un idéal commun de ville pour tous, dirigé par le gouvernement infra national et construit avec la participation de la société. Il intègre des orientations, des stratégies et des actions visant à résoudre les problèmes et à tirer profit des opportunités d'urbanisation, à améliorer la planification, à renforcer la gouvernance et à financer la fourniture de biens et de services, en fonction des attributs et de l'identité du territoire régional.

ONU-Habitat a conceptualisé la politique urbaine nationale comme :

« Un ensemble cohérent de décisions découlant d'un processus de délibération mené par le gouvernement pour coordonner et rassembler les différents acteurs en vue d'une vision et d'un objectif communs qui favorisent un développement urbain plus transformateur, plus productif, plus inclusif et plus dynamique à long terme ».

(ONU-Habitat, 2014).

Les politiques urbaines envisagent une "vision et une action globales et intégrées qui conduisent à la résolution des problèmes urbains et visent à obtenir une amélioration durable des conditions économiques, physiques, sociales et environnementales d'une zone qui a été sujette à des changements", (Roberts, 2000).

Turok (2014) conçoit la politique urbaine nationale comme "des instruments destinés à couvrir les intentions globales des gouvernements et ce qu'ils font réellement dans leurs villes et régions métropolitaines pour améliorer leur fonctionnement économique,

social et écologique". On pourrait donc dire que les politiques urbaines sont un instrument permettant d'améliorer la planification et la fourniture de services par l'État.

Au niveau infranational, les politiques urbaines sont des instruments permettant de situer les priorités nationales, régionales, locales et mondiales et de rendre plus efficace l'administration du territoire dans le cadre des pouvoirs délégués, en tenant compte des complexités et des tensions de l'espace.

Les principaux éléments d'une politique urbaine infranationale sont les suivants

- La promotion d'une gouvernance à plusieurs niveaux.
- Le renforcement de la participation des citoyens.
- Le renforcement de la prestation de services publics locaux.
- L'établissement de compétences basées sur les spécificités du territoire.
- Une adaptation des capacités nécessaires des administrations concernées pour permettre
- Un développement urbain durable
- La concentration et la valorisation de l'investissement efficace des ressources nationales et locales.

Différences entre une politique urbaine nationale et une politique urbaine infra nationale

POLITIQUE URBAINE NATIONALE	POLITIQUE URBAINE INFRA NATIONALE
C'est le cadre général du développement urbain	Il s'agit d'un instrument de mise en œuvre du cadre du développement urbain dans le contexte infra-national, ou il constitue le développement urbain dans son propre contexte territorial.
C'est un instrument qui oriente la décentralisation	C'est un instrument par lequel la décentralisation se concrétise
Elle tend à faciliter la mise en œuvre des objectifs de développement durable et le nouveau Programme pour les villes du sommet vers la base	Elle tend à faciliter la mise en œuvre des objectifs de développement durable et le nouveau programme pour les villes, de la base au sommet
Son objectif est de tirer le meilleur parti de l'urbanisation, tout en atténuant les inégalités et les éventuelles répercussions négatives.	Elle a pour objectif de porter au maximum le potentiel du territoire et faire face aux défis de l'urbanisation / atténuer les inégalités en fonction de l'identité et son niveau d'urbanisation
Orienté l'élaboration de la législation nationale pour renforcer les villes et les régions.	Elle oriente l'élaboration de cadres réglementaires visant à mettre en œuvre la législation nationale ou infra nationale en fonction des réalités du territoire.
Offre un cadre pour la mise en place de la collaboration entre la gouvernance aux niveaux national et infra national	Constitue un cadre pour une collaboration horizontale efficace entre les gouvernements et les institutions qui coexistent sur le territoire infra national.

Orienté la planification urbaine et territoriale.	Détermine les aspects urbains qui doivent être planifiés.
Elle favorise la compétitivité territoriale en renforçant la connectivité et la collaboration entre les villes et les communes	Recense les compétences fonctionnelles du territoire afin de stimuler l'économie urbaine et améliorer la compétitivité
L'échelle territoriale est l'ensemble du territoire national	L'échelle territoriale est un territoire inférieur au contexte national, comme les régions, les métropoles, entre autres
Propose un cadre et des orientations pour les compétences et les ressources administratives.	Permettra de pallier et de compenser les insuffisances et les lacunes de l'administration.

4.2. CARACTÉRISTIQUES

Pour une application efficace du Nouveau programme pour la ville, les politiques urbaines qui sont mises en œuvre doivent répondre aux caractéristiques suivantes (paragraphe 86 du NPV) :



Inclusif. Elles intègrent des stratégies visant à faire en sorte que l'inclusion spatiale (accessibilité et caractère abordable des infrastructures urbaines et des services essentiels) soit garantie sur le territoire infra national, de même que l'inclusion sociale (égalité des droits et participation de tous, en particulier des groupes les plus vulnérables et marginalisés, dont l'objectif est la réduction de la pauvreté), ainsi que l'inclusion économique (création d'emplois et possibilité de profiter des avantages de la croissance économique urbaine)

Applicable. Elles établissent des stratégies afin que les programmes et les projets définis dans le cadre de la politique disposent de schémas de financement, d'exécution et de gestion, fondés sur la coopération, l'intégration et la complémentarité des ressources et des compétences (paragraphe 89 du NPV)

Participatif. Elles définissent des procédures dans les phases de formulation, de mise en œuvre et de suivi, à travers lesquelles la contribution des acteurs des différents gouvernements qui interagissent sur le territoire infranational, et des réseaux d'acteurs des secteurs sociaux et économiques, est reconnue, assurant que chacun est impliqué dans la prise de décision concernant le développement urbain durable (paragraphe 92 du NPV).

Intégré. Elles permettent de faire face aux problèmes urbains qui se posent sur le territoire infranational, en associant les questions sectorielles (développement rural, utilisation des sols, sécurité alimentaire et nutrition, gestion des ressources naturelles, fourniture de services publics, eau et assainissement, santé, environnement, énergie, logement et politiques de mobilité, économie, entre autres) et les domaines de compétence qui coexistent, afin de mettre en place des stratégies d'urbanisation cohérentes et efficaces (paragraphe 88 du NPV).

4.3. PRINCIPES



La politique urbaine infra nationale prend en compte les principes directeurs suivants :

La décentralisation. La politique urbaine infranationale constituera un moyen de garantir la mise en œuvre des politiques, stratégies et programmes nationaux dans les territoires en fonction de la spécificité du contexte territorial dans lequel ils se trouvent, et de rendre plus efficace la gestion urbaine à tous les niveaux de gouvernement. Dans les territoires, cette politique se fera par la délégation des responsabilités de gestion politique et de prise de décision concernant les interventions et les investissements dans les villes et les régions et par la délégation des pouvoirs, des capacités et des moyens pour les exercer.

La Subsidiarité. La politique urbaine infra nationale concernera des aspects qui ne peuvent être traités au niveau local en raison de leur complexité et des liens extra territoriaux résultant des flux territoriaux et des interdépendances dans le contexte infra national

Liaison horizontale et verticale. La politique urbaine infra nationale permettra de garantir la coordination, le dialogue et la complémentarité des niveaux de gouvernement coexistants dans le contexte infra national, afin de contribuer pleinement au processus de développement territorial avec une vision intégrée, par la participation au processus décisionnel et l'établissement de systèmes de gouvernance à cette fin, ainsi que la coordination des politiques sectorielles coexistantes au niveau local qui ont un impact sur le développement urbain. De la même manière, elle permettra de relier la politique de développement urbain au niveau national aux objectifs de la politique infra nationale en reliant

les différents niveaux de gouvernement et leurs institutions

La pérennité. La politique urbaine infra nationale constituera le cadre stratégique et directeur du développement durable dans le contexte infra national, grâce auquel le bien-être humain (dimension sociale) est satisfait, le progrès économique et la compétitivité territoriale (dimension économique) sont assurés, les biens et services environnementaux sont maintenus (dimension environnementale) et elle contribuera à la vision et aux objectifs du développement durable dans les priorités nationales.

La cohésion territoriale. La politique urbaine infra nationale favorisera la cohérence interne du territoire par la création de liens d'union des membres de la communauté dans un projet territorial commun, en respectant la diversité et en coordonnant les différentes parties du territoire (cohésion sociale) et en garantissant l'égalité dans les niveaux de fourniture et d'accès aux services publics, aux équipements et aux infrastructures dans toutes les parties du territoire, ainsi que la connectivité du territoire infra national avec les autres territoires voisins (équité territoriale).

Orientation vers l'action et ancrage sur les populations. La politique urbaine infra nationale veillera à ce que ses objectifs soient traduits en activités concrètes pouvant être suivies et évaluées en vue d'obtenir des résultats et d'avoir un impact positif sur le développement urbain durable, dont le but ultime est d'améliorer la qualité de vie des populations

4.4. LES ÉCHELLES TERRITORIALES DE MISE EN ŒUVRE DES POLITIQUES URBAINES INFRA NATIONALES

Le contexte territorial infranational est celui de toute personne qui se situe en dessous du niveau national, implique des frontières ou des subdivisions administratives légalement reconnues, telles que les niveaux régional, métropolitain, étatique, local, ville et municipalité ou toute autre dénomination.

Le Nouveau programme pour la ville a établi que pour son adoption, il est nécessaire de préparer et de mettre en œuvre des politiques urbaines au niveau approprié aux contextes territoriaux qui sont liés à l'identité culturelle et géographique (nationale et locale), par des liens fonctionnels ou sont suburbains (infra nationaux) (paragraphe 15, littéral i) NPV). Elle a pris en compte les niveaux national, infra national et local pour sa mise en œuvre.

Le niveau national qui correspond au champ d'application supérieur, c'est-à-dire au pays, le niveau intermédiaire qui correspond au niveau infranational et le niveau municipal/ville qui correspond au niveau local. En ce sens, les lignes directrices internationales de l'ONU-Habitat sur la planification urbaine et territoriale établissent que la planification territoriale doit être appliquée à de multiples échelles: **i)** supranationale et transfrontalière, **ii)** nationale, **iii)** régionale et métropolitaine⁶ et **iv)** municipale.

4.5. APPROCHE TERRITORIALE

Le nouveau paradigme urbain implique l'adoption d'approches durables et intégrées du développement territorial urbain, centrées sur les personnes, la mise en place d'un facteur de changement, l'adoption de politiques urbaines au niveau approprié, par lesquelles la réponse publique aux défis urbains est exercée par les autorités les plus proches des citoyens, pour

faciliter l'intégration entre le gouvernement et la société, dans une même approche de développement urbain.

Par conséquent, les politiques urbaines infranationales doivent adopter l'approche de la durabilité et de l'intégration territoriales, en tenant compte des aspects suivants :

6 Metropolises: they are territories with multiple centralities that are connected instead of operating in isolation. Therefore, metropolises have strong territorial interdependencies from the economic, social and environmental perspectives that must be governed and managed in an integrated manner. They are also called urban agglomerations, large merged cities, metropolitan areas, metropolitan regions, functional cities, megacities, among other names and definitions that vary according to the legal, administrative, political, economic or cultural criteria in the respective countries and regions. UN-Habitat (2020). Global State of the Metropolis 2020 - Population Data Booklet. Nairobi: UN-Habitat MetroHUB)

Le développement urbain durable pour l'inclusion sociale et la réduction de la pauvreté

Garantir l'égalité des droits et des chances, la diversité socio-économique et culturelle, et l'intégration dans l'espace urbain, en améliorant l'habitabilité, l'éducation, la sécurité alimentaire et la nutrition, la santé et le bien-être, en promouvant la sécurité et l'élimination de la discrimination et de toutes les formes de violence, en assurant la participation du secteur public et du secteur privé, en fournissant un accès sûr et égal pour tous, et en garantissant l'égalité d'accès pour tous aux infrastructures physiques et sociales et aux services de base, ainsi qu'à un logement adéquat et abordable.

La prospérité urbaine et des opportunités pour tous

Tirer parti de l'agglomération d'une urbanisation bien planifiée, notamment d'une productivité, d'une compétitivité et d'une innovation élevées, en promouvant le plein emploi productif et un travail décent pour tous, en garantissant la création d'emplois formels et l'égalité d'accès pour tous aux ressources et aux possibilités économiques et productives et en prévenant la spéculation foncière, en promouvant la sécurité du régime foncier.

Un développement urbain durable et résilient sur le plan environnemental

La promotion de l'énergie propre et de l'utilisation durable des terres et des ressources dans le développement urbain, par la protection des écosystèmes et de la biodiversité, y compris l'adoption de modes de vie sains en harmonie avec la nature, la promotion de la consommation et de la production durables, par le renforcement

de la résilience urbaine, la réduction des risques de catastrophe et l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à celui-ci.

Favoriser l'adaptation aux nouveaux défis

Les niveaux de gouvernement ne sont pas gravés dans le marbre ; la subdivision de la nation fédérale, des provinces, des villes et des districts est complétée, voire remplacée, par le gouvernement métropolitain, des accords intergouvernementaux ou d'autres formats qui semblent plus efficaces dans les villes, les communes ou les districts qui ont un intérêt commun à coordonner la prestation des services publics. Les politiques urbaines infranationales, régies par le principe de subsidiarité, la gouvernance à plusieurs niveaux et la coopération intergouvernementale, peuvent contribuer à favoriser l'adaptation aux défis nouveaux et émergents tels que ceux liés au changement climatique, aux pandémies et aux catastrophes.

Liens entre les villes et les campagnes pour l'intégration territoriale

Renforcer les relations bidirectionnelles entre la campagne et la ville, pour la transformation des liens faibles et asymétriques entre les territoires avec des bénéfices mutuels, en construisant une notion intégrale du territoire à travers la compréhension des flux et des fonctions du secteur rural et urbain.

Saisie et redistribution des bénéfices du développement urbain

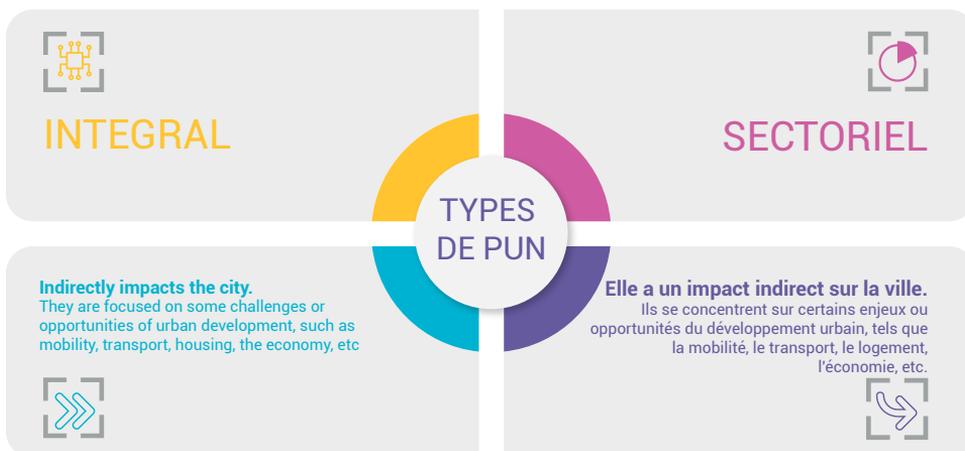
La corrélation entre une saine urbanisation et le développement permet d'orienter le développement d'une gestion urbaine axée sur la mise à profit de l'urbanisation afin de développer les villes selon des critères d'équité et d'opportunité, en utilisant la valorisation des terres produites par l'urbanisation, pour financer les infrastructures et les services des secteurs marginalisés et des établissements informels.

Spécialisation urbaine et complémentarité au service de l'équité territoriale

L'intégration territoriale fondée sur le renforcement des spécialités fonctionnelles dans les zones urbaines et leur complémentarité pour une efficacité et une répartition équitable dans le développement sur la base de l'analyse des flux et des interdépendances territoriales.

4.6. TYPOLOGIES

Deux types généraux de politiques urbaines peuvent être définis :



Les politiques intégrées sont celles qui cherchent à toucher les différents aspects du développement urbain, sont transversales et dépassent les limites de secteurs particulier du gouvernement et de l'administration. Les politiques sectorielles, en revanche, se concentrent sur des secteurs spécifiques (comme les politiques axées sur la mobilité, la gestion des déchets, le développement économique, etc). Les politiques urbaines sectorielles sont élaborées pour répondre à une dynamique spécifique du développement urbain, il peut donc y avoir autant

de types que de dynamiques. Les politiques sectorielles peuvent également être territoriales, en se concentrant sur la dimension territoriale et les représentations spatiales dérivées des utilisations et des fonctions des sols.

Les politiques sectorielles peuvent affecter l'un des trois piliers du développement durable :

SOCIAL. Elles favorisent la cohésion et l'inclusion sociales et promeuvent un environnement urbain pour le bien-être, le bonheur et la qualité de vie des membres de la société.

ECONOMIQUE. Instauration d'un environnement économique favorable au secteur des entreprises et à la création d'emplois afin de stimuler le développement économique du territoire.

ENVIRONMENTAL. Protection et conservation des écosystèmes et de la diversité.

4.7. THÉMATIQUES DES POLITIQUES URBAINES INFRA NATIONALES

En fonction des réalités (démographiques, physiques, culturelles, économiques, etc.) et de l'identité du contexte territorial, elle correspondra aux défis du développement urbain et aux problèmes que la politique urbaine infranationale abordera. Les stratégies et les programmes destinés à les prendre en charge seront le produit de l'identité et de l'innovation de chacun des territoires. Les enjeux du développement urbain sont principalement liés aux thèmes suivants qui orientent l'élaboration des politiques, qu'elles soient de type intégral ou sectoriel :

L'aménagement du territoire. Il aborde les défis de l'étalement urbain, de l'utilisation durable des sols, des villes compactes et connectées, des liens entre les zones urbaines et rurales, de la mobilité durable et de l'espace public.

Développement économique. Il aborde les défis d'une planification territoriale équilibrée et de la connexion entre les villes, de l'augmentation de la productivité et de la concurrence dans les villes, de la formation et des opportunités sur le marché du travail, et de l'innovation et du développement technologique.

Le développement social. Il relève les défis de la réduction des niveaux de pauvreté, de l'accès aux services et infrastructures de base, du logement adéquat et abordable, et de la promotion de la cohésion territoriale.

Le développement culturel. Les droits et opportunités propres au territoire et les aspects culturels qui peuvent avoir une incidence directe sur la réalisation des objectifs de développement durable.

Durabilité environnementale. Concerne les défis à relever pour promouvoir l'économie circulaire dans les villes, les modes de production et de consommation durables, l'amélioration de la qualité de l'air et de l'eau, la réduction des émissions de gaz à effet de serre et le passage à une économie à faible intensité de carbone dans les villes.

Résilience climatique. Concerne les défis liés à la gestion des risques de catastrophes naturelles et autres conséquences du changement climatique, et son influence sur l'utilisation des sols, la promotion des infrastructures vertes et bleues, les écosystèmes, la biodiversité et les mécanismes de financement des risques de catastrophes.

Critères permettant d'identifier les thématiques d'une politique urbaine infranationale

PERTINENCE : Le thème contribue à la réalisation de l'idéal commun de la ville et a un impact sur d'autres dynamiques urbaines. En outre, il correspond aux engagements de développement urbain durable établis dans le nouvel agenda urbain et l'agenda 2030.

COHÉRENCE : Le thème est directement associé et permet de créer des synergies avec les engagements et les efforts nationaux, régionaux ou locaux et sectoriels visant à mettre en œuvre le Nouvel agenda urbain et avec d'autres initiatives en faveur du développement durable.

EFFICACITÉ : Le thème contribue à la réalisation des objectifs de l'idéal commun de la ville et des objectifs du développement durable et du Nouvel agenda urbain en analysant les causes de succès ou d'échec, les ajustements stratégiques et l'apprentissage.

EFFICIENCE : Mesure dans laquelle les ressources (temps, niveau d'effort, fonds, etc.) ont été converties en résultats, en envisageant éventuellement des alternatives plus rentables et plus opportunes.

IMPACT: L'évaluation doit prendre en compte les effets positifs et négatifs, attendus

LA PERENNITÉ: L'évaluation doit estimer la probabilité de continuité des effets positifs des stratégies et actions envisagées, leur reproduction et leur extensibilité.

La triple approche

ONU-Habitat prend en compte la "triple approche" des domaines thématiques pour la nouvelle génération de politiques urbaines nationales : législation urbaine, économie urbaine et planification et aménagement urbains. Chacun de ces éléments constitue la pierre angulaire de tout PUN et devient un "facilitateur opérationnel" dans la promotion d'une urbanisation plus durable, plus prospère et plus productive

(ONU-Habitat, 2016)

LÉGISLATION URBAINE	ÉCONOMIE URBAINE	PLANIFICATION ET CONCEPTION URBAINES
Instruments juridiques nécessaires et disponibles pour mettre en œuvre la politique urbaine et sa capacité contraignante et réglementaire	Un développement économique local sain, des possibilités d'emploi en fonction du degré d'urbanisation, des revenus municipaux sûrs et une élaboration d'instruments financiers municipaux qui permettent la collecte et l'application des impôts et leur réinvestissement dans les infrastructures.	Planification de la croissance urbaine, avec les défis et les opportunités du territoire et en tenant compte de l'aspect urbain, de l'espace public et des infrastructures afin d'améliorer la qualité de la vie urbaine.

La “triple approche” est valable pour le contexte infra national des politiques urbaines, qui garantit l'identité et les enjeux du territoire, ceux-ci peuvent permettre le renforcement des cadres législatifs, de la planification et de la conception urbaine, ainsi que de l'économie et de la solidité

et de la durabilité dans le temps. Dans le cadre de ces nouvelles priorités, les hypothèses régissant les problématiques urbaines qui doivent être maîtrisées pour parvenir à un développement urbain durable sont établies, selon l'ODD 11.

5. OBJECTIVES OF SUB-NATIONAL URBAN POLICY



DÉCENTRALISATION ET DÉMOCRATIE LOCALE

- Renforcer la démocratie locale par la promotion de la gouvernance à plusieurs niveaux.
- Renforcement du processus décisionnel.
- Gouvernance à niveaux multiples et répartition des compétences
- Les différents acteurs gouvernementaux sont capables de se surveiller et de s'évaluer mutuellement.
- Instrument permettant de réagir à la démocratie locale.



COMPÉTITIVITÉ

- Capitalisation des effets de l'urbanisation, engendrant une valorisation environnementale, sociale et économique du territoire.
- Renforcement du maintien et de la coordination de la prestation des services publics locaux.
- Augmentation des ressources financières locales en vue de l'investissement dans le développement urbain.
- Mécanismes permettant d'attirer les investissements étrangers afin de promouvoir le développement urbain infranational.
- La création d'emplois et de nouvelles activités économiques comme conséquence de la spécialisation économique urbaine.
- Viabilité des investissements public-privé en vue du financement du développement urbain.



TERRITOIRE

- Des orientations claires pour l'aménagement du territoire
- Utilisation rationnelle des sols
- Synergie au niveau de l'interface spatiale entre zones rurales et urbaines et exploitation des interdépendances
- Intégration des paramètres de la viabilité environnementale dans le développement urbain infra national
- Interconnexion et complémentarité des processus de développement territorial à l'échelle métropolitaine ou régionale, pour la formulation, la structuration financière et l'exécution de projets stratégiques urbano-régionaux
- Coordination des zones périphériques avec les centres urbains du territoire infra national



POPULATION

- Interconnexion des systèmes de transport et des services publics à l'échelle régionale, en tirant parti des économies d'échelle pour générer des systèmes efficaces et durables
- La population ayant accès aux espaces et aux services publics, combler les écarts dans l'accès aux biens et services urbains
- Officialisation du régime foncier et des mécanismes de production de logements sociaux
- Lutte contre la pauvreté et les inégalités
- Intégration de la population immigrée dans le développement urbain

6. GOVERNANCE OF SUB-NATIONAL URBAN POLICIES

Les politiques urbaines sont des instruments de promotion du développement urbain durable, mais elles ne sont pas suffisantes en soi ; un système de gestion est nécessaire pour les soutenir afin qu'elles soient applicables et durables. Elles nécessitent des conditions de gestion, de suivi et d'évaluation qui sont établies dans la manière dont la politique est conduite.

Lorsque l'on entreprend la mise en œuvre d'une politique urbaine infranationale, les aspects liés à la gouvernance d'une politique sont essentiels. En particulier, la gouvernance peut toucher les points suivants:

- Toutes les sphères du gouvernement comptent sur un canal pour décentraliser les compétences, les programmes et les ressources en tenant compte du contexte et de l'identité territoriale.
- Les administrations infranationales contribuent, et sont en cela essentielles, à la réalisation des objectifs de développement durable du pays.
- Elles permettent aux administrations municipales de prendre des décisions efficaces, en élargissant les capacités techniques et juridiques pour promouvoir les initiatives de développement urbain.

Ci-après, quelques-unes des questions stratégiques pour la gouvernance des politiques urbaines infranationales :

Environnement institutionnel et réglementaire

Celui-ci doit être juridiquement et institutionnellement adéquat, ce qui implique l'établissement de normes, de critères et de procédures permettant de définir clairement les hypothèses de prise de décision, la répartition des pouvoirs et les attributions des acteurs concernés. Pour la mise en œuvre de la politique urbaine, l'existence de cadres juridiques qui permettent et rendent viables les objectifs de développement durable intégrés dans la politique, et un système institutionnel doté de compétences claires et d'une force contraignante pour exécuter les programmes et projets envisagés sont essentiels.

Il est nécessaire de mettre en place de nouveaux cadres de consensus et de légitimité politique, qui permettront une plus large participation des acteurs sociaux et des institutions et, dans certains cas, la création de nouvelles compétences institutionnelles, d'objectifs et d'instruments de planification et de canaux de suivi et d'évaluation du développement urbain.

Innovation et identité des politiques

Les politiques urbaines doivent correspondre à la réalité des dynamiques territoriales pour lesquelles elles sont émises, en tenant compte des spécificités et des identités culturelles et sociales dans lesquelles elles sont développées. Elles ne sauraient correspondre à une formule standard et globale pour leur définition. Si le nouvel agenda urbain offre un cadre d'orientation global, le contenu, le champ d'application et les objectifs des politiques urbaines diffèrent selon qu'il s'agit d'une politique urbaine nationale, infranationale ou locale, et ils diffèrent d'un territoire à l'autre en fonction de ses spécificités. Le fait de garantir l'identité des politiques favorise l'innovation politique et programmatique en réponse aux enjeux urbains et alimente le transfert de connaissances et d'expériences en matière de développement urbain.

Turok (2014), quant à lui, résume correctement que "l'on ne peut pas supposer que les politiques urbaines signifient la même chose dans des contextes différents, simplement parce qu'elles sont appelées politiques urbaines. Il n'existe pas non plus de modèle ou d'approche unique garanti pour produire un résultat souhaitable qui puisse être reproduit dans différentes situations. Les tentatives d'introduction d'un PUN doivent tenir compte du contexte national et être adaptées à la culture politique et à la motivation d'une telle politique. Il est donc essentiel de comprendre l'histoire et l'évolution particulières de la politique urbaine dans chaque lieu, et notamment le rôle des autres politiques territoriales, rurales et régionales".

Fiscalité et efficacité des investissements

Les gouvernements doivent assumer leur rôle de promoteur du développement économique du territoire, en orientant la collecte des ressources de l'urbanisation, en mettant en œuvre des stratégies de valorisation du territoire et en contrôlant le cadastre territorial, et en exécutant des projets stratégiques qui garantissent l'efficacité de l'investissement des ressources publiques et l'attraction des investissements privés pour atteindre la compétitivité urbaine.

Établissement de priorités stratégiques

La mise en œuvre de la politique urbaine nécessite un nouveau modèle de consensus entre les acteurs publics / privés sur les priorités stratégiques en matière de réalisation de travaux publics et d'infrastructures pour la prestation de services. La participation de la société civile à ce processus renforce la gouvernance de la politique publique ; elle ne peut relever du domaine des autorités et de leurs plates-formes gouvernementales.

Évaluation et justification de l'action

Les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la politique, dans la réalisation de ses objectifs et dans l'efficacité de l'investissement des ressources allouées doivent être mesurés, transparents et communiqués afin de permettre l'analyse et l'examen du comportement et des performances des différents acteurs chargés de sa gestion.

PARTIE 2. GUIDE MÉTHODOLOGIQUE



SUB-NATIONAL URBAN POLICY GUIDE

Le présent guide détaille les différentes phases du processus d'élaboration des politiques infra nationales, de la mise en œuvre et du contrôle, ainsi que du suivi, afin de promouvoir la réflexion et l'analyse des dynamiques urbaines. Il indique également les difficultés, les opportunités et la cohérence entre les stratégies d'un programme urbain dans des contextes territoriaux infranationaux tels que :

- La Métropole
- La Mégalopole
- La Région
- L'État
- La Ville
- La Municipalité
- La Localité

Caractéristiques du guide

1. Il s'agit d'un outil destiné à aider à l'analyse de la situation territoriale comme base pour l'élaboration de propositions de stratégies et de programmes
2. Il se concentre sur la cohérence entre les problèmes et les solutions proposées, le découpage sectoriel et la coordination entre les différents niveaux de politiques et de gouvernements
3. Il favorise la participation des citoyens en incluant les projets et les contributions des citoyens dans la formulation de la politique urbaine,
4. Il permet de comprendre le champ d'action et le dévouement des orientations des différentes sphères du gouvernement
5. Permettant de mobiliser les ressources nécessaires à la gestion et à la mise en œuvre des stratégies et des programmes



1. FINALITÉ D'UNE POLITIQUE URBAINE INFRA NATIONALE

La définition de l'objectif pour lequel la politique urbaine infranationale est formulée permet de dégager l'environnement nécessaire au développement du processus de formulation et de mise en œuvre de la politique, en formalisant l'intention et la responsabilité politiques qui sous-tendent la politique et en indiquant l'importance du processus et la nature des résultats souhaités.

Les politiques urbaines infra nationales visent à promouvoir les aspects suivants dans le contexte infra national :

- La volonté politique de changer ou de stimuler le développement dans un territoire donné. Les dirigeants infra nationaux représentent une vision et relèvent le défi de conduire et de maîtriser la transformation. La nécessité d'une stratégie et d'un ensemble de politiques est donc exprimée.
- Promotion de la gouvernance multi-niveaux et renforcement des gouvernements locaux par l'exercice d'une bonne gouvernance au niveau approprié, en articulant et en décentralisant les responsabilités publiques des niveaux supérieurs (liées aux questions urbaines qui dépassent les capacités et les compétences au niveau local) vers les autorités les plus compétentes et proches des citoyens, en rapprochant les décisions des personnes et en renforçant la participation des citoyens.
- Renforcer la coopération et la coordination des approches de développement nécessaires afin d'améliorer la prestation des services de base et soutenir la mise en place d'écosystèmes de différentes sphères de gouvernement travaillant ensemble à la réalisation de l'Agenda 2030 et du nouveau programme pour les villes.
- Mettre en place des stratégies et des programmes intégrés et structurés pour le développement territorial, en fonction des particularités et de l'identité du contexte infranational, en cherchant à garantir que leur développement soit socialement intégré, équilibré sur le plan environnemental et compétitif sur le plan économique. Coordination des acteurs pertinents pour le développement : communauté, secteur privé, niveaux de gouvernement.
- Refonte des relations entre les différentes juridictions territoriales qui coexistent dans le contexte infranational, en favorisant le dialogue, la collaboration et la gouvernance à plusieurs niveaux.
- Instaurer une dynamique de cohérence et de convergence dans la gestion urbaine qui permette une réorganisation institutionnelle et exprime l'action des différents organismes et acteurs publics et privés qui interviennent dans les villes constituant le territoire infra national.
- Orienter et appuyer la modernisation des cadres normatifs et réglementaires nécessaires pour faire face aux problèmes urbains sur l'expérience du territoire et la culture de l'utilisation et de l'exploitation de celui-ci par les citoyens.

Adapter les capacités nécessaires des administrations impliquées pour permettre un développement urbain durable.

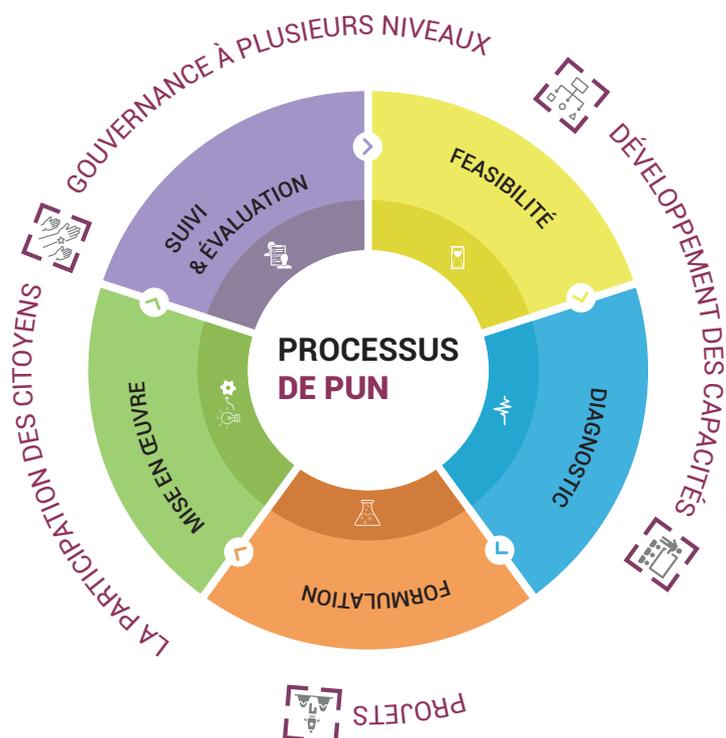
- Concentrer et exploiter au mieux l'investissement efficace des ressources nationales et locales.

2. PROCESSUS DE FORMULATION DES POLITIQUES URBAINES AU NIVEAU INFRANATIONAL

Le processus d'élaboration des politiques urbaines infra nationales comprend cinq phases, qui se caractérisent par la garantie de l'intersectorialité, la gouvernance à plusieurs niveaux, la participation des citoyens, une vision structurée du territoire, le respect des axes horizontaux et verticaux, et des aspects fondamentaux dans les contextes infra nationaux.

Il suit l'orientation des phases du processus de politique urbaine nationale telle qu'elle est établie dans le cadre directeur de l'ONU-Habitat, lequel garantit une interaction dynamique entre les phases, afin de parvenir à un processus de développement réfléchi où chaque phase est le fondement des autres. De même, il repose sur les principaux piliers que sont la participation, le renforcement des capacités, la gouvernance à plusieurs niveaux et les projets, qui sont intégrés dans l'ensemble du processus

Figure 1. Le processus de la politique urbaine infra nationale



2.1. PILIERS DU PROCESSUS DE FORMULATION DES POLITIQUES URBAINES AU NIVEAU INFRANATIONAL

Les politiques urbaines infranationales s'appuient sur quatre piliers clés : la gouvernance à plusieurs niveaux, la participation des citoyens, le développement des capacités et la mise en œuvre des projets.

GOUVERNANCE À PLUSIEURS NIVEAUX	PARTICIPATION DES CITOYENS	DÉVELOPPEMENT DES CAPACITÉS	PROJETS
<p>Les politiques urbaines infranationales sont celles qui relèvent rarement du cadre de gouvernance d'un seul niveau d'administration et qui touchent fréquemment aux compétences ou aux atouts de plusieurs niveaux de gouvernement.</p>	<p>Intègre les processus participatifs tout au long de l'élaboration de la politique. La participation du public doit être garantie par des actions de sensibilisation, un dialogue bilatéral et une évaluation publique de la politique, et leur contribution doit transparaître dans le contenu de la politique ou dans les ajustements apportés à celle-ci.</p>	<p>L'évaluation et le développement de compétences humaines, financières et institutionnelles permettant de réussir la formulation, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de la politique par tous les niveaux de gouvernement, tout au long du processus.</p>	<p>Exécution de projets visant à traduire l'action politique en action directe avec des résultats reconnaissables en matière de développement urbain. Par ailleurs, les grands projets inspirent parfois des politiques particulières.</p>
<p>Garantit une politique fondée sur les compétences et le principe de subsidiarité.</p>	<p>Garantit une politique participative</p>	<p>Garantit une politique durable et réalisable</p>	<p>Garantit une politique de résultats.</p>



GOVERNANCE À PLUSIEURS NIVEAUX

La démarche territoriale est de plus en plus reconnue, notamment par le biais de l'agenda mondial et des objectifs de développement durable. Comment cela se traduit-il pour l'élaboration des politiques ?

1. Les besoins d'un territoire sont très variés, que ce soit dans un pays ou une région, ou même à l'intérieur d'une ville. Au sein d'un territoire urbain, les priorités en matière de développement peuvent changer : dans certains quartiers, il peut y avoir une concentration de jeunes, dans un autre, l'accès au quartier et la circulation sont inachevés, dans d'autres, le risque de glissements de terrain nécessite des réglementations. Toutes ces micro-interventions apparentes sont liées aux politiques, aux programmeurs et aux priorités municipales, régionales et nationales. Afin de permettre une prestation de services efficace et coordonnée, les différentes sphères du gouvernement doivent être coordonnées.
2. Cette coordination est étayée par le principe de subsidiarité. La subsidiarité veut que ces fonctions gouvernementales soient exercées au niveau le plus bas possible, pour autant qu'elles puissent être exécutées de manière adéquate. Les compétences des niveaux inférieurs ne sont pas seulement théoriques, mais sont également une question de ressources humaines et financières. En cas d'impossibilité d'exercer ces fonctions, les niveaux supérieurs de gouvernement doivent intervenir et cette intervention peut nécessiter un renforcement de la capacité également. Ce principe va de pair avec la participation, le principe selon lequel tous les peuples ont le droit de participer à la vie économique, politique et culturelle de la société, ainsi qu'aux décisions qui affectent leur communauté.
3. Les mécanismes de coordination exigent une approche pratique. La gouvernance métropolitaine, qui peut être très diverse, en est un bon exemple. Cette coopération inter-municipale est souvent née du besoin de travailler au-delà des frontières municipales. Elle peut aller des corridors de transport et des offres de logements sociaux à la gestion de l'eau, aux stratégies de marketing et d'investissement ou à la garantie de la prestation de services. Dans le cas où le besoin de coordination est important (dans les zones urbanisées), des commissions métropolitaines peuvent être créées afin de compléter les moyens (planification et gestion).
4. La mise en place d'une architecture financière est nécessaire. Face aux nouveaux défis, aux nouveaux besoins et aux nouvelles tâches, tous les niveaux doivent être responsabilisés pour les réaliser. Les dispositions financières intergouvernementales doivent être adaptées aux besoins et aux conditions changeantes des gouvernements locaux, et notamment à leur capacité d'endettement. La capacité financière des gouvernements financiers infranationaux (SNG) est plus

élevée dans les pays fédéraux que dans les pays unitaires, et plus importante dans les pays à hauts revenus que dans les pays à faibles revenus, (voir l'observatoire des finances locales de l'OCDE de CGLU).

5. Par exemple, le changement climatique ou la numérisation peuvent entraîner de nouveaux problèmes pour un pays et les tâches d'élaboration et de mise en œuvre d'une stratégie doivent être soutenues par un

cadre cohérent. Les nouveaux instruments juridiques, par exemple la réglementation nationale et infra nationale de la production d'énergie, de la pollution atmosphérique ou de la protection des données, doivent être cohérents. De même, la capacité financière à mettre en œuvre ces politiques ou programmes doit être soutenue et les rôles et tâches de gestion et de contrôle doivent être clarifiés.



PARTICIPATION DES CITOYENS⁷

Au cours du processus politique, il est essentiel de généraliser la participation des citoyens ; celle-ci doit être présente pendant les cinq phases afin de garantir la prise en compte des exigences et des perspectives des citoyens en matière de développement urbain par l'intermédiaire de leurs représentants.

Au niveau infra national, la relation avec les acteurs locaux, les collectivités de résidence, les groupes tels que les entreprises, les organisations non gouvernementales, les universités et les institutions est directe, car ils ont une vision plus intégrée et holistique de la dynamique urbaine.

La participation du public au processus politique légitime celui-ci, et facilite la mise en œuvre en unissant les efforts en vue d'une vision intégrée du développement urbain durable. Un instrument permettant de garantir la participation effective des citoyens au processus politique est la conception d'une stratégie de participation comprenant, entre autres, l'identification des acteurs, des modalités et techniques participatives (ateliers, auditions, plateformes technologiques, etc.) et des mécanismes de suivi des résultats de la participation en termes d'intégration dans le processus de formulation des politiques. La stratégie de participation doit intégrer des actions dans toutes les phases du processus politique. Principalement les suivantes :



Dans la phase de faisabilité: Actions visant à promouvoir l'intérêt pour la formulation de la politique par l'identification et la mise en relation des parties prenantes intéressées à participer au processus.

7 ONU-Habitat a élaboré le guide National Urban Forum to Support Participatory and Inclusive National Urban Policy (2018), sur l'importance, les modalités et le champ d'application de la participation des citoyens, tout au long des cinq phases, afin de garantir l'inclusion des exigences et des perspectives des citoyens dans le développement urbain.



Dans la phase de diagnostic: Actions de dialogue bilatéral pour recueillir les points de vue des citoyens sur les problèmes urbains et leurs priorités en matière de solutions.



Dans la phase de formulation: Des actions de dialogue bilatéral entre les acteurs et l'équipe de décideurs politiques, afin de cerner et de hiérarchiser les dimensions de l'analyse et des stratégies de développement urbain du territoire.



Dans la phase de mise en œuvre: Dans les deux sens (actions de dialogue et identification des rôles des acteurs) entre les acteurs et l'équipe de mise en œuvre de la politique pour définir la portée et les objectifs des programmes et des projets à développer selon le plan de mise en œuvre.



Dans la phase de suivi et d'évaluation: Actions visant à publier les données et les rapports d'état d'avancement sur la mise en œuvre de la politique, les voies de responsabilité et de service aux citoyens qui facilitent l'évaluation publique de la politique.

Dans toutes les phases, la prise en compte des contributions des acteurs ou l'argumentation concernant leur non viabilité doit être garantie.



DÉVELOPPEMENT DES CAPACITÉS

Le renforcement des capacités est un troisième pilier qui permet de répartir le leadership et les responsabilités des politiques infra nationales. La formulation des politiques est une tâche publique qui nécessite une coordination et l'élaboration des politiques infranationales doit impliquer tous les niveaux de gouvernement.

Toutes les institutions prévoient la possibilité pour les fonctionnaires d'apprendre et de renforcer leurs propres capacités, en particulier en matière de planification et de prise en charge. Elle nécessite, en particulier, que le personnel local consacre du temps à l'auto-éducation et est idéalement intégrée dans les systèmes de performance et de carrière.

En plus du niveau individuel, la capacité des institutions peut être améliorée, par exemple, par l'administration des données, l'interconnexion des services, le suivi des décisions, le suivi et le contrôle des programmes et la coordination des capacités avec d'autres niveaux.

La compréhension et la capacité d'élaboration des politiques ne se limitent pas aux conseillers ou aux services de planification.

Le présent guide permettra donc d'identifier et de mettre en œuvre les étapes essentielles de l'élaboration des politiques. La capacité financière à adopter et, plus important encore, à mettre en œuvre la politique est essentielle.

La capacité financière peut être améliorée par l'allocation de ressources ou par la capacité à mobiliser des ressources au niveau local par le biais de taxes et de frais, ou par l'accès à des financements externes, tels que des lignes de financement nationales ou supranationales ou des banques de développement et le secteur privé. Selon l'observatoire des finances locales développé par le CGLU et l'OCDE, les prêts et le crédit sont les principales sources de financement externe pour le SNG, mais ils doivent avoir les moyens de formuler, d'accéder, d'évaluer et de s'engager dans des offres de financement compétitives.



PROJETS

Les projets sont essentiels pour rendre une politique tangible et visible.

Les projets peuvent nécessiter l'élaboration d'une politique pour permettre une mise en œuvre, ou alors des projets peuvent être mis en place pour piloter la politique.

Dans le premier cas, par exemple les grands projets comme la mise en place de nouveaux systèmes d'infrastructure ; la réforme et l'équipement doivent être adaptés au cadre juridique, participatif ou financier.

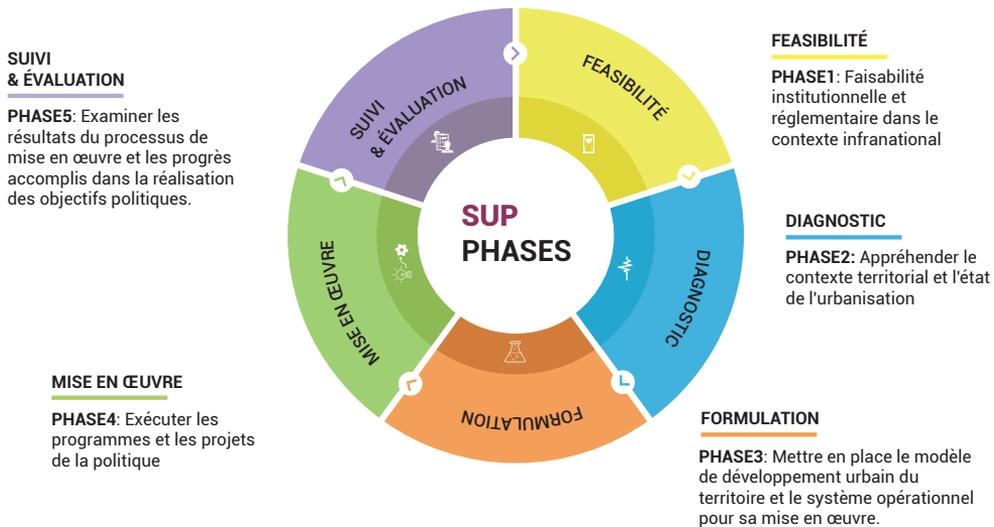
Enfin, la capacité juridique et réglementaire est importante. La section ci-dessous présente les principales étapes de la formulation des politiques. Outre cela, l'administration et l'utilisation correcte du pouvoir réglementaire est également une question de capacité. Dans le cas contraire, la SNG peut créer une bureaucratie excessive autour de ses politiques.

Par exemple, les nouveaux chemins de fer ou la réhabilitation urbaine nécessitent une réglementation (par exemple le zonage), une fiscalité (par exemple prise en compte dans la valeur des terrains), des politiques d'investissement ou une consultation des citoyens.

Dans le second cas, les projets pilotes montrent la valeur et la signification d'une politique (par exemple, la régénération énergétique ou les espaces publics). L'échelle des projets pilotes n'est pas aussi importante que la participation de nombreuses parties prenantes.

2.2. PHASES DU PROCESSUS DE FORMULATION DES POLITIQUES URBAINES AU NIVEAU INFRANATIONAL

Figure 2. Phases du processus infra national de la politique urbaine



Le processus politique aborde ces domaines dans ses cinq phases de faisabilité, de diagnostic, de formulation, de mise en œuvre et de suivi et évaluation.

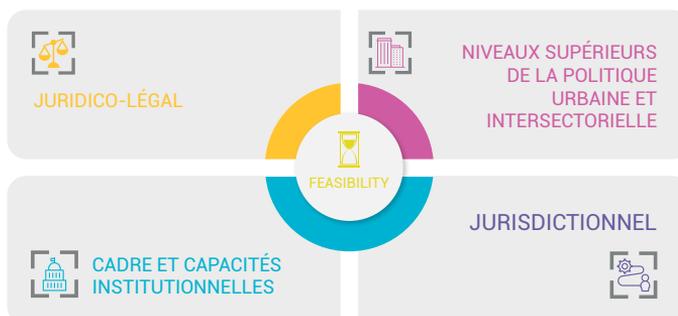


PHASE 1: FAISABILITÉ



Objectif: Faisabilité institutionnelle et réglementaire permettant d'établir la viabilité du contexte pour la mise en œuvre de la politique. :

Cette phase est liée au champ d'application juridictionnel et se réfère au contexte juridique, politique et institutionnel qui rendra possible à la fois la formulation et la mise en œuvre de la politique ; cette phase étant celle qui définit la faisabilité de la politique, elle implique la révision des aspects suivants :





Aspect strictement juridique : identifie le cadre juridique et réglementaire qui soutient la mise en œuvre de la politique.

Les principes établis dans les différentes dispositions qui donnent une faisabilité juridique au développement urbain doivent être connus, comme par exemple l'aménagement du territoire, les finances

publiques, les peuplements humains, la protection de l'environnement, le patrimoine historique et paysager, les codes de construction, les services publics, la participation et le contrôle, le développement rural, la mobilité, la gestion des risques, la gestion des terres, entre autres sujets.



Niveaux supérieurs de la politique urbaine et intersectorielle: recense les stratégies et les programmes d'autres politiques de niveau supérieur, qui sont appliquées dans le contexte infra national afin de garantir la cohérence avec laquelle elles seront intégrées dans la politique infra nationale. Il s'agit des dispositions de politique publique qui sont hiérarchiquement supérieures à la politique infranationale et qui sont liées au développement urbain.

L'objectif est de parvenir à une cohérence transversale, non seulement avec la politique urbaine nationale, mais aussi avec les politiques publiques sectorielles de

niveau supérieur qui ont un impact sur le développement urbain, par l'identification de l'éventail de propositions, programmes et projets dans d'autres domaines tels que l'infrastructure, les transports, le développement, l'économie et le social, la fiscalité et l'investissement, le logement, entre autres, de l'ordre national ou au-dessus du contexte infranational, par la recherche d'une synergie entre les actions publiques de développement urbain à différents niveaux afin de formuler des propositions viables et politiquement acceptables, à partir du contexte infranational.



Juridictionnel : définit le contexte territorial d'application des cadres juridiques et de compétence existants en matière de développement urbain et son application dans la mise en œuvre de la politique.



Cadre et capacités institutionnels: établit la structure institutionnelle des différents niveaux de gouvernement existant dans le contexte infra national et leur capacité financière à mettre en œuvre la politique.

Afin d'atteindre les objectifs visés par la politique, il est essentiel d'analyser la structure et la logique administratives des institutions liées au développement urbain, en identifiant les compétences et les fonctions attribuées dans les cadres

juridiques, les limites de leur fonctionnement, leur capacité de gestion, le potentiel de leurs pouvoirs, le budget dont ils disposent et les sources de financement. Cette analyse permettra à la politique d'envisager de nouvelles institutions, de réorganiser les institutions existantes ou de déterminer de nouvelles fonctions et procédures afin de parvenir à sa mise en œuvre.

En ce qui concerne le financement, un financement adéquat est essentiel pour atteindre les ODD et la mise en œuvre des politiques urbaines infranationales et le financement au niveau local est particulièrement important étant donné que 65 % des 169 cibles caractérisés par les 17 ODD ne peuvent être atteints sans la participation ou la coordination des gouvernements locaux et régionaux⁸. Les domaines de financement des gouvernements locaux comprennent la fiscalité au niveau local, les obligations des gouvernements locaux,

les fonds de développement infra nationaux, les transferts fiscaux intergouvernementaux, les emprunts municipaux et les partenariats public-privé, entre autres⁹. Le renforcement de ces domaines sera essentiel pour accélérer la réalisation des ODD et la mise en œuvre rationnelle des politiques infranationales urbaines.

Dans le contexte infra national, en raison de l'accord des gouvernements sur le territoire, il est important de cerner les similitudes et les spécialités des institutions locales afin d'établir si la mise en œuvre de la politique est effectuée de manière indépendante et structurée dans chacune des instances locales, ou s'il sera nécessaire de recourir à la constitution d'instances particulières telles que des systèmes de gouvernance (commissions, conseils, comités, etc.) ou des institutions au niveau infra national.



PHASE 2: LE DIAGNOSTIC

Objective: Comprendre le contexte territorial, ses enjeux actuels et les possibilités en fonction des données et des informations disponibles, et cerner et contextualiser le problème.



Sur la base de preuves éclairées de la réalité du contexte territorial, les domaines d'attention sont identifiés qui permettent la formulation des stratégies et des actions nécessaires à l'effet d'inverser les situations problématiques ou de tirer parti des potentialités actuelles, structurer la ligne transversale de la politique. Ces constatations aident à structurer les propositions de politiques. Le diagnostic doit être la base sur laquelle repose l'élaboration de la proposition, qui est l'objet central de la politique.

8 Source: <https://www.oecd.org/cfe/territorial-approach-sdgs.htm>

9 Source: <https://www.unCDF.org/article/4981/malaga-coalition-dedicated-to-municipal-finance-presents-the-international-municipal-investment-fund>.

Il existe diverses techniques pour effectuer le diagnostic, selon la situation politique et les spécificités culturelles. L'équipe chargée de la formulation des politiques est tenue d'évaluer la méthode la plus appropriée pour effectuer l'analyse du contexte territorial infra national.

La **technique descriptive** qui fait référence à l'analyse technique de l'information recueillie sur les problèmes et les possibilités en milieu urbain, avec leur soutien conceptuel, qui est effectuée d'un point de vue technique spécialisé par le groupe responsable de la formulation; et

la technique participative, qui met en œuvre des méthodologies permettant de recueillir le point de vue des citoyens sur les problèmes urbains et les priorités de leurs solution, donnant des interprétations différentes et variées des informations recueillies par les techniciens.

À l'heure actuelle, les deux méthodes sont fréquemment utilisées et sont complémentaires. Quelle que soit la méthode utilisée, le processus comprend l'examen et l'analyse des aspects suivants :



Le contexte territorial: désigne l'état d'urbanisation, l'état de la coopération décentralisée, les défis urbains et les possibilités de développement durable dans le contexte infra national. Il s'agit de l'organisation du territoire infra national et l'état de l'urbanisation, son système de peuplements humains et de la façon dont la population est répartie et caractérisée, de son environnement économique, social et physique, de sa ruralité, de son paysage historique et son patrimoine, des flux résultant des mouvements de capitaux, de services, de biens, de personnes et

d'informations dans le cadre interne infra national ou de la relation avec d'autres territoires extérieurs, notamment à l'échelle mondiale, des centrales fonctionnelles, des zones de protection écologique, de la prestation de biens et services, entre autres, selon les caractéristiques du territoire.

La présentation détaillée du contexte territorial nous permet d'identifier les lacunes dans la dynamique urbaine et dans les relations hiérarchiques du gouvernement pour les gérer, ainsi que d'identifier les avantages comparatifs

du territoire et ses possibilités de développement durable. Elle permet également de définir le fonctionnement du territoire en termes d'utilisation et d'appropriation des biens et services urbains, d'utilisation des terres, d'activités



permet de cerner les politiques publiques locales et infra nationales en vigueur sur le territoire dans les différents secteurs, tels que les secteurs urbain, environnemental, social et économique, afin d'établir sa relation avec le développement urbain durable et avec les problèmes et les possibilités identifiés dans le contexte territorial. D'autre part, la façon dont les politiques interagissent horizontalement entre les administrations et leurs ordres de gouvernement respectifs qui constituent le territoire infra national; par exemple, dans le cas de la coexistence de diverses politiques urbaines au niveau local dans le contexte infra national, la détermination de leur cohérence en ce qui concerne l'utilisation et la fonction des terres, en particulier dans les zones frontalières, et la mesure dans



de dégager les grandes questions à traiter dans le cadre de la politique urbaine infra nationale, qui nécessitent une solution pour atténuer les effets sur le développement urbain ou des actions visant à renforcer leur impact sur le développement durable du territoire.

économiques, de participation des citoyens à la prise de décisions, de relation entre les personnes et le territoire dans le cadre culturel, institutionnel et juridique.

La structure sectorielle et territoriale: Elle

laquelle la coopération décentralisée existe.

L'identification des points d'articulation entre les politiques publiques sectorielles coexistant dans le territoire avec la politique urbaine infra nationale est essentielle, car il incombe au développement urbain la responsabilité de faire coexister et de réagir, partant de l'approche territoriale, à la proposition des diverses politiques dans les aspects sociaux, économiques et environnementaux. La politique urbaine infra nationale est l'instrument permettant d'intégrer ces aspects de manière transversale lorsqu'elle correspond à un problème au niveau infranational et qu'elle est nécessaire pour réaliser le développement durable du territoire.

Analyses des dimensions : elles permettent

Ces enjeux majeurs identifiés doivent être mis en relation avec les résultats dans le contexte territorial et leur relation avec les politiques publiques sectorielles identifiées dans le contexte infra national, le cas échéant. Par ailleurs, ils doivent être caractérisés comme des problématiques, ou des défis pour le développement urbain durable, ou comme des opportunités ou des potentialités permettant d'atteindre les objectifs politiques.

Voici quelques exemples de dimensions d'analyse : comme défi : l'expansion urbaine (contrôle et protection des zones où se trouvent des services environnementaux), ou la couverture des services publics ; comme opportunité : le patrimoine écologique ; et comme potentiel : la connectivité du territoire



Participation des citoyens: Prendre en compte l'opinion et la perception des différents groupes, acteurs et secteurs d'intérêt pour le développement urbain dans l'identification et la hiérarchisation des dimensions d'intérêt ou des grandes questions à traiter dans le cadre de la politique urbaine infra nationale. À ce stade, la participation se fait principalement par rapport aux dimensions de l'analyse.



Point de départ: un point de départ est nécessaire pour fonder le diagnostic sur des faits et des indicateurs et comme point de référence pour aller de l'avant. Un cadre de référence efficace permettra à différents acteurs de mener un diagnostic, non seulement les décideurs politiques mais aussi, éventuellement, les citoyens et d'autres acteurs.





PHASE 3: FORMULATION



Objectif: Établir le modèle de développement urbain du territoire et le système opérationnel pour sa mise en œuvre.

La formulation comprend deux étapes :

1. MODÈLE DE DÉVELOPPEMENT URBAIN

Objective: Définit des stratégies et des actions visant à relever les défis et à saisir les opportunités du développement urbain durable. Il prend en compte les aspects suivants :



Vision. Définition de la manière dont le territoire infra national veut se développer et des valeurs et attributs qu'il devrait avoir. La vision contient les aspirations au développement territorial durable de la population et des autorités des différents niveaux qui convergent dans le contexte infra national. Elle est le produit des objectifs spécifiques identifiés à travers les dimensions de l'analyse et le processus de participation des citoyens.



Objectifs. Objectif global et spécifique de la politique ainsi que les buts à atteindre, qui sont liés aux dimensions de l'analyse et à l'aspiration au développement territorial contenue dans la vision.



Orientations stratégiques . Ce sont les concepts pertinents liés aux processus urbains identifiés dans les dimensions d'analyse, dans lesquels il est prévu de concentrer la gestion urbaine afin de consolider le modèle de développement urbain du territoire infra national. Il s'agit de la transposition des grands thèmes identifiés en propositions de gestion urbaine pour le développement durable du territoire infra national. C'est une façon de désagréger les objectifs spécifiques contenus dans la vision afin de les transformer en

grands domaines d'action. De plus, elle permet de maintenir la cohérence de la politique, notamment entre le diagnostic, les aspirations et les objectifs, et les solutions proposées. Chaque orientation stratégique doit être formulée comme une véritable réaction aux résultats du diagnostic par rapport aux grands thèmes identifiés



Programmes. Il s'agit des actions à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs de chacune des lignes stratégiques. Ils constituent également la partie opérationnelle des stratégies auxquelles le budget est affecté pour exécuter la politique, y compris la mise en œuvre effective des activités des projets. Les programmes peuvent contenir des actions, des projets et des activités ; dans tous les cas, cela dépendra du niveau de désagrégation que l'équipe chargée de formuler la politique souhaite lui accorder et du cadre réglementaire qui existe à cet égard.



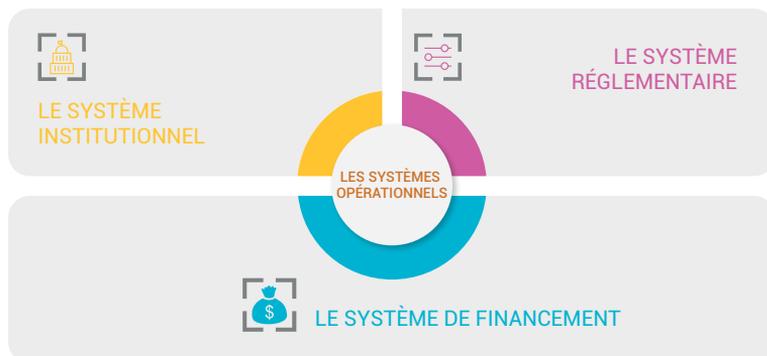
Buts visés. Ils constituent la déclaration de l'état final souhaité en matière de développement urbain, le résultat de la réalisation de la stratégie définie pour atteindre les objectifs de la politique dans le contexte infra national.



Participation des citoyens. La légitimation de la composante intentionnelle de la politique est essentielle pour consolider la vision et les stratégies permettant de l'atteindre par le biais de l'accord social. La délibération sur les stratégies proposées et l'intégration des opinions des acteurs renforcent l'orientation et la vision du modèle de développement urbain recherché.

2. LES SYSTÈMES OPÉRATIONNELS

Objectif: Mettre en place les procédures institutionnelles, réglementaires et financières en vue de la mise en œuvre de la politique. Ceci comprend les aspects suivants :



Le système institutionnel. Mise en place du réseau d'institutions publiques et privées chargées de la promotion et de la mise en œuvre de la politique.

Ce système prévoit la réorganisation institutionnelle, l'attribution de nouvelles fonctions et compétences ou la création d'institutions et/ou de systèmes de gouvernance nécessaires à la mise en œuvre de la politique. En outre, il renforce la coordination et les instances d'évaluation et de suivi.

Il intègre en outre des accords de travail conjoint entre les secteurs public et privé ou public-privé pour la mise en œuvre de stratégies ou de programmes, voire le développement de projets.

Il intègre également les aspects administratifs de la politique tels que les responsables de la mise en œuvre des programmes et des projets de la politique, l'allocation des ressources et la réémission des comptes.

Système de réglementation. Il définit les cadres réglementaires qui permettent la mise en œuvre de la politique. Il comprend les règlements qui doivent être élaborés en tant que normes, lignes directrices, directives et plans pour consolider le modèle de développement urbain envisagé dans la politique.

Le système de financement. Il définit les instruments financiers nécessaires à l'élaboration des programmes.

Il comprend les mécanismes de financement du développement urbain, tels que les ressources de crédit, le financement des niveaux supérieurs de gouvernement, les transferts intergouvernementaux, les mécanismes de recouvrement des loyers urbains, tels que les plus-values ou l'évaluation, les partenariats public-privé, les concessions, les investissements conjoints entre différentes entités territoriales ou institutionnelles, le système de charges et d'avantages pour les promoteurs urbains, les redevances et compensations environnementales, et les mécanismes de financement local tels que la fiscalité au niveau local, les obligations des gouvernements locaux, les fonds de développement infra nationaux et les emprunts municipaux, entre autres.





PHASE 4: MISE EN ŒUVRE

Objective: Exécution de la politique et des programmes pour la mise en œuvre de la politique il est nécessaire de franchir deux étapes :



1. L'APPROBATION ET LA SOCIALISATION

Objectif: Donner un cadre juridique à la politique et obtenir son appropriation par les citoyens.

L'approbation de la politique, par le processus de développement urbain qui se produit dans le contexte infranational, ou le niveau de gouvernement qui établit le cadre réglementaire, lui confère un statut juridique, et donc une capacité exécutoire qui permet une orientation des politiques de développement urbain qui se produisent dans le contexte infranational, que ce soit par le biais d'instruments de planification, de politiques sectorielles ou de réglementations.

Proposer une politique pour approbation au conseil devrait permettre aux décideurs de :



- Comprendre le champ d'application (par exemple, la réglementation de la circulation dans les quartiers ou la taxation des véhicules)



- Le délai d'application et de mise en œuvre



- Le département concerné (police, transit, entre autres)



- Implications budgétaires (investissement nécessaire, augmentation ou perte d'impôts, etc.)



- La capacité de mise en œuvre administrative de la politique (par exemple, les besoins en matière de formation)



- Une alliance politique pour appuyer la politique

La diffusion, la sensibilisation et la socialisation des propositions politiques sont nécessaires à la prise en compte par les citoyens et à la bonne mise en œuvre du modèle de développement urbain infranational qu'il cherche à consolider, ainsi que des stratégies qui seront mises en œuvre pour y parvenir, selon le consensus social incarné par la vision du développement territorial durable.

Information aux autres sphères gouvernementales

Il est important de communiquer le processus aux autres sphères gouvernementales afin de:



- Communiquer et sensibiliser et éventuellement soutenir (pilote)



- Vérifier que la politique relève du domaine de compétence de la sphère gouvernementale respective



- Prévoir la coordination nécessaire entre les différents acteurs



- Renforcer les capacités de suivi, d'évaluation et de mesure de l'impact

2. PLAN D'ACTION

Objectif: Instaurer le schéma de gouvernance politique, le budget indicatif et le plan opérationnel des projets à exécuter.

Une fois la politique approuvée, l'exécution des programmes et des projets de la politique commence dans l'instance de gouvernement correspondante, ce qui permettra de respecter le plan d'action proposé par l'instance de coordination définie dans la politique.

L'instance de coordination de la mise en œuvre de la politique se caractérise par son caractère intersectoriel, puisque pour atteindre ses objectifs, elle nécessite la concertation et la coordination de diverses entités, y compris les différents niveaux de gouvernement. Cela peut se faire, par exemple, par le biais de commissions intersectorielles. Il est important que ces instances soient

encadrées par des statuts régissant leur fonctionnement et leur prise de décision. Cet organe de coordination sera chargé du pilotage de la mise en œuvre du plan d'action avec un budget indicatif et, à son tour, orientera la mise en œuvre des plans d'action opérationnels de la politique.

Dans ce processus de coordination de la mise en œuvre, en plus des phases de formulation, de suivi et d'évaluation, des relations avec les autorités locales doivent être établies et renforcées pour adapter les actions de la politique aux conditions particulières des différents niveaux territoriaux, en favorisant une articulation adéquate entre les niveaux infra national et local.

En outre, l'organisme de coordination ou l'organisme délégué (département) sera chargé d'ajuster les plans d'action en cas de variations budgétaires, de changements de gouvernement, de participation de nouveaux acteurs, etc.

Pour la mise en œuvre de la politique, le plan d'action opérationnel sera formulé, pour une période de courte durée, en fonction des conditions politiques et fiscales qui prévalent dans le contexte infra national, où les activités et les projets qui permettent de développer les

programmes envisagés dans la politique ; en outre, ils se verront attribuer un budget et des responsabilités dans leur exécution avec des objectifs et des indicateurs de conformité.

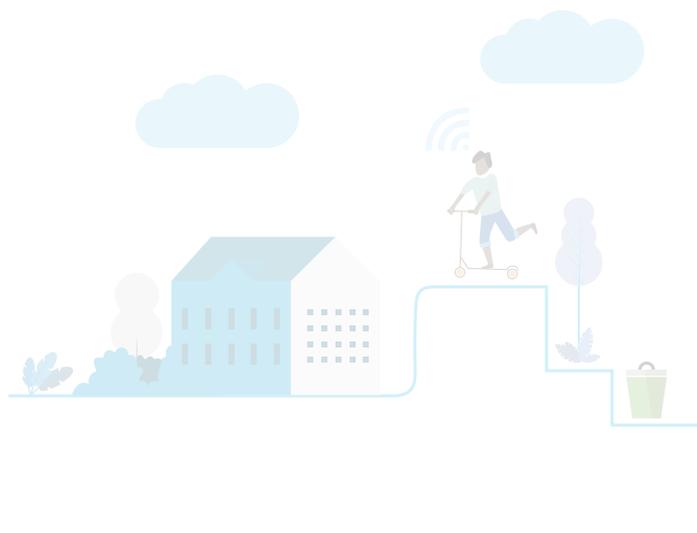
Il est important de veiller à harmoniser le plan d'action opérationnel avec les orientations stratégiques de la politique et avec les plans institutionnels des entités responsables des activités et des projets prévus dans le plan d'action.

Augmenter le financement et les capacités

Toute politique nécessite des capacités, non seulement des ressources financières, mais aussi des ressources administratives pour pouvoir être mise en œuvre. La capacité englobe et est affectée par la collecte de fonds (qui est une politique en soi).



Exemple: Si vous êtes maire et que vous êtes confronté à des problèmes parce que la collecte des déchets ne fonctionne pas comme elle le devrait, une politique peut être proposée pour atténuer les difficultés rencontrées. Si la politique est adoptée, pour améliorer la collecte des déchets par exemple, elle devra être mise en œuvre et dotée de capacités. Cela signifie que les fonctionnaires de l'administration publique devront contribuer à la mise en œuvre de la politique et que des fonds seront nécessaires pour soutenir chaque étape du processus de mise en œuvre de la politique.





PHASE 5: SUIVI ET ÉVALUATION



Objectif: Passer en revue les résultats du processus de mise en œuvre et les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs politiques en vue de la mise en œuvre de mesures d'amélioration et d'ajustement.

Au cours de cette phase, un système d'évaluation et de suivi de la mise en œuvre de la politique au moyen d'instruments techniques est mis en place. Il comprend également le suivi de différents indicateurs, afin d'évaluer les résultats obtenus et d'ajuster les actions pour faire face aux limites et aux changements de la dynamique urbaine par le biais de plateformes technologiques, de la responsabilisation ou d'observatoires urbains. Dans le cadre du suivi et de l'évaluation, il est très important de disposer d'une bonne donnée de base comme point de référence. Cela permettrait à tout le monde de procéder au suivi et à l'évaluation, y compris les citoyens.

Il est important, avec le plan d'action pour la mise en œuvre de la politique, d'établir l'état des lieux, de définir la base d'information sur l'état de l'urbanisation dès la phase de diagnostic, sur laquelle le suivi sera effectué pour évaluer comment la mise en œuvre de la politique a un impact sur le processus d'urbanisation du territoire et des personnes, en plus d'établir des indicateurs pour évaluer les progrès réalisés dans la mise en œuvre des programmes et des projets de la politique et l'investissement efficace des ressources.

Le suivi et l'évaluation sont effectués tout au long de la politique, ce qui permet d'améliorer le retour d'information et de procéder à des ajustements institutionnels, réglementaires et budgétaires.

CE QUI EST PRATIQUE ET CE QU'IL FAUT ÉVITER

PHASES	QUELS SONT LES AVANTAGES	QUE FAUT-IL ÉVITER
PHASE 1: Faisabilité	Coordination verticale de l'urbanisme Politiques et programmes	Le non-respect des dispositions d'une loi supérieure ou d'ordre inférieur au niveau infra national qui affectent la politique urbaine infra nationale
	Coordination horizontale de l'urbanisme Politiques et programmes	Manque de coordination de la politique urbaine infra nationale avec le reste des politiques et des actions des différents gouvernements, Vivent ensemble dans le cadre territorial
	Révision du cadre juridique lié aux politiques et à leur force exécutoire.	Éviter de formuler des politiques sans se soucier d'établir s'il existe un cadre législatif permettant de mettre en œuvre ces politiques sur le terrain.
PHASE 2: Diagnostic	Un diagnostic stratégique et ciblé	Intégrant toutes les informations sur le territoire dans le diagnostic sans tenir compte Si cela est utile pour la formulation des politiques au niveau infra national
	Identification des Constats du diagnostic	Ne pas interpréter les informations recueillies dans le diagnostic pour consolider les résultats sur la réalité urbaine infranationale
PHASE 3: Formulation	Mettre en relation les stratégies politiques et les programmes en réaction aux résultats du diagnostic	Aucune coordination entre la phase de proposition et la justification correspondante du diagnostic
	Définir une proposition de participation méthodologie pour les acteurs	Défaut d'établissement dans le cadre de la méthodologie de participation d'un mécanisme permettant de collecter et prendre en compte les propositions des acteurs
	Intégrer dans la politique les résultats du travail participatif des acteurs	Le fait de ne pas intégrer les résultats des modalités de participation des citoyens dans le processus de formulation des politiques
	Décomposer les éléments de l'objectif politique visant à identifier les stratégies	Élaboration de stratégies ne montrant pas directement de correspondance avec les résultats du diagnostic ou avec la vision et l'objectif poursuivis pour le développement territorial
	Fixer des stratégies claires et ciblés	Formuler des stratégies génériques permettant d'esquisser une finalité, une stratégie et l'interprétation de la part des acteurs responsables de la mise en œuvre

PHASE 4:	Déterminer les acteurs responsables de la mise en œuvre de la politique et de ses mécanismes financiers	Absence de définition des exigences en matière de compétences institutionnelles et financières pour la mise en œuvre de la politique
	Implementation	Absence d'intégration du caractère contraignant de la politique en tant que cadre réglementaire supérieur dans le contexte infranational par le biais du mécanisme d'approbation de la politique ou dans ses objectifs.
PHASE 5:	Établir la base de référence avec les données produites lors du diagnostic	Ne pas définir les sources d'information et les stratégies de collecte et d'actualisation des données des indicateurs de mesure
	Suivi et Évaluation	Procéder à l'évaluation et ne prendre aucune mesure corrective des actions visant à améliorer l'élaboration du plan de mise en œuvre de la politique
	Mettre en place une évaluation périodique de la politique	

2.3. FONCTIONS ET RESPONSABILITÉS

Une prise de décision judicieuse en matière de développement urbain permet de définir les grandes tendances de la croissance économique des villes, de la compétitivité, des libertés et des droits des citoyens et des services qu'elles proposent. La prise de décision est liée au pouvoir selon le type de système de gouvernement de l'État, qui définit à quel niveau territorial, national, infranational ou local les décisions sont prises et qui assume les responsabilités du développement urbain, en comprenant quoi et comment les acteurs impliqués jouent avec leurs capacités et leurs restrictions pour atteindre les objectifs du développement urbain.

Par conséquent, selon le système de gouvernement en vigueur dans l'État, on observe une variété de situations en matière de responsabilités, de dispositions institutionnelles et d'articulation des acteurs pour le

développement de la politique urbaine, en ce qui concerne la prise de décision, l'exécution des programmes et des projets, le financement, etc.

Dans le cas des systèmes de gouvernement centralisés, la prise de décision en matière de politique urbaine est orientée vers la mise en œuvre d'actions bien déterminées aux niveaux infra national et local, conformément à l'objectif et à la vision du développement territorial du gouvernement national.

En ce qui concerne le système de gouvernement fédéral, la politique urbaine répond directement aux intérêts du développement urbain au niveau infranational, elle répond aux objectifs du niveau national et a un impact sur le niveau local, elle nécessite une coordination et une coordination verticale et horizontale entre les différents niveaux de gouvernement et entre les différents acteurs sur le territoire.

Le tableau ci-dessous met en évidence certaines différences dans l'environnement favorable à l'élaboration des politiques par rapport au système gouvernemental. La répartition des tâches et des responsabilités, ainsi que des acteurs des gouvernements nationaux, régionaux et locaux, se traduira par des systèmes de gestion et des stratégies d'élaboration des politiques différents.

RESPONSIBILITIES BASED ON GOVERNANCE APPROACHES AND POLICY AGENDAS

TYPE DE POLITIQUE PROGRAMME	DÉMARCHES EN MATIÈRE DE GOUVERNANCE		
	APPROCHE SYSTÉMIQUE INTEGRÉE	APPROCHE DE SYSTÈME DE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL	APPROCHE DE SYSTEME DE GOUVERNEMENT CENTRALISÉ
Local, infra national Politique Programme	<ul style="list-style-type: none"> Basé sur les actifs : La condition territoriale est au premier plan La capacité administrative s'accroît avec les tâches Autodétermination (s'accroît la responsabilité) 	<ul style="list-style-type: none"> Le rôle du gouvernement régional varie L'autonomie régionale et locale : une responsabilité étendue Nécessité d'une harmonisation périodique des responsabilités entre les différents niveaux de gouvernement 	<ul style="list-style-type: none"> Mandat simplifié Mécanisme de correction de trajectoire Les différents niveaux de gouvernement travaillent sous mandat centralisé mais avec une autonomie de gestion locale pour le service public Les détails locaux ne peuvent être utilisés de manière systématique.
Politique nationale Programme	<ul style="list-style-type: none"> Basé sur un calendrier : Politiques nationales et livres blancs Stratégies gouvernementales infra nationales Réglementation infranationale à long terme (utilisation des terres, approche multi-gouvernementale La vision du développement local et les plans d'investissement pour la mise en œuvre ne sont pas harmonisés. Participation limitée des collectivités locales aux priorités nationales 	<ul style="list-style-type: none"> Plan d'investissement sur 5 à 10 ans associé à un plan d'investissement annuel qui permet des politiques à long terme et des politiques à court terme Équilibre financier des recettes et des dépenses Une coordination est nécessaire Obligation de rendre compte en amont et en aval Chaque niveau est tenu de rendre des comptes aux citoyens La décentralisation fiscale ne correspond pas nécessairement à la Hiérarchie 	<ul style="list-style-type: none"> Des missions décentralisatrices Financement par le biais de programmes, principale incitation Fixe, Par exemple le plan quinquennal est dirigé par une unité centrale Contrôle annuel, changements effectués selon une approche descendante Contrôle annuel, changements selon une démarche descendante pour Les livrables (dans les délais) Rapports de contrôle une responsabilité unifiée envers les citoyens (un seul gouvernement)

	<ul style="list-style-type: none"> • Les conseils locaux s'intéressent à une harmonisation, par exemple : • Des finances locales 	<ul style="list-style-type: none"> • Décentralisation • Mécanisme de consultation à tous les niveaux, en particulier au niveau local ; relation, soutien et évaluation incluant les citoyens 	<ul style="list-style-type: none"> • Une solide répartition des tâches et des secteurs • Déconcentrer la coordination technique au sein de l'administration
Politique globale	<ul style="list-style-type: none"> • Des Services publics de base • Des Infrastructures 	<ul style="list-style-type: none"> • Les démarches ascendante et descendante enrichissent les points de vue et suscitent l'engagement 	<ul style="list-style-type: none"> • Approche descendante d'adaptation aux conditions locales, • Instructive, normative
calendriers	<ul style="list-style-type: none"> • De l'urbanisation • Compétitivité • De la protection et de la sécurité sociales • Des expressions culturelles 		<ul style="list-style-type: none"> • partie prenante mandatée par le gouvernement national

En réfléchissant sur les systèmes de gouvernance, de nombreuses solutions holistiques sont pratiquées, notamment dans la plus petite unité LRG, qui ne compte pas sur des services spécialisés. Par exemple, l'approche intégrative de l'agenda 2030 est proche de l'approche politique des gouvernements infra nationaux qui, bien que traitant un nombre infini de tâches et de services, se penche sur les problèmes et les opportunités d'un territoire donné de manière holistique. Mais en raison de l'attention particulière portée aux priorités du territoire, des unités très autonomes peuvent gouverner de manière isolée.

En revanche, pour les grandes nations, qui gouvernent avec des interventions spéciales et des ministères spécialisés, l'approche territoriale est un problème différent de celui d'une ville qui compte de nombreux employés et conseillers généralistes. Ces derniers peuvent se sentir dans des "mondes" différents.

Une autre situation est observée dans les systèmes très centralisés. La consultation se limite à l'information et au contrôle.

La capacité locale à formuler des politiques est sous-estimée et l'opportunité d'une "solution territoriale sur mesure" est perdue.

La situation est différente dans les systèmes fédéraux. L'attention et la coresponsabilité des différents niveaux de gouvernement (dont l'orientation politique est parfois différente) peuvent motiver le débat et finalement permettre aux citoyens de prendre connaissance de la variété des options et des perspectives de développement.

Parallèlement, dans le système fédéral et dans les systèmes où les gouvernements locaux jouissent d'une plus grande autonomie, les interventions politiques sont davantage axées sur le niveau local et les programmes de développement et les décisions publiques peuvent être consultés plus rapidement. Toutefois, la nécessité d'une coordination est grande. La diversité des programmes et des actions politiques rend difficile la mesure et le suivi des changements et des progrès en matière de développement urbain.

CONCLUSION

La mise en place de politiques urbaines infranationales permet aux gouvernements infranationaux d'orienter leur programme urbain en fonction des problèmes et des besoins de chaque territoire. Cette démarche permet de concevoir un nouveau modèle de développement urbain qui intègre de manière cohérente l'objectif national et infranational avec les défis territoriaux, en rendant plus efficace la gouvernance à plusieurs niveaux et la décentralisation des compétences et des ressources en vue de parvenir à l'équité, au bien-être et à la prospérité partagée dans un monde en voie d'urbanisation.

Par conséquent, la responsabilité des gouvernements nationaux est de les promouvoir et de soutenir leur mise en œuvre, et la responsabilité des gouvernements infranationaux est de diriger leur formulation, leur mise en œuvre et leur adaptation au contexte local.

Pour les collectivités infranationales, l'élaboration d'une politique urbaine facilite l'intégration des aspects sociaux, économiques et environnementaux du développement urbain, ainsi que la valorisation des avantages de l'urbanisation et de la prestation de services ; celle-ci constitue un instrument de gestion qui permet d'orienter la législation urbaine, la planification et la conception urbaines, ainsi que l'économie urbaine pour parvenir à une urbanisation transformatrice, écologiquement et socialement équilibrée.

La gouvernance urbaine au niveau infra national doit surmonter les difficultés liées à la mise en place d'une coordination horizontale entre les différents gouvernements qui coexistent sur le territoire, avec leurs institutions sectorielles de différentes juridictions et avec les politiques et réglementations en vigueur sur l'ensemble du territoire. Les politiques urbaines infranationales sont les instruments qui permettent de concrétiser une vision intégrée du développement urbain entre tous les acteurs, en les reliant à un même objectif et à une même stratégie afin de parvenir à un développement urbain durable de manière efficace et collaborative. Les politiques urbaines infranationales constituent un outil permettant de situer un programme urbain national dans un contexte juridictionnel de moindre envergure, facilitent la décentralisation et permettent de progresser dans une vision intégrée du développement urbain au niveau approprié, en fonction de niveaux concrets. De l'urbanisation du territoire infranational.

Aussi, le présent guide est-il un outil destiné aux gouvernements infranationaux, aux décideurs politiques et à toutes les parties prenantes du développement urbain, qui donne des indications sur l'approche des politiques urbaines au niveau approprié, sur l'importance des instruments de politique urbaine infranationale en vue de mener le développement d'actions visant à la réalisation des objectifs de développement durable et de faciliter l'articulation et la coordination entre les niveaux de gouvernement et les acteurs ainsi que le financement des programmes et projets de développement urbain.

BIBLIOGRAPHIE

Borja Jordi y Castells, Manuel (1997). (Madrid: Taurus), "Local et global". Dans La gestion des villes à l'ère de l'information.

Brugué, Quim et Gomà, Ricard (coords.) Barcelone : Éditorial Ariel S.A. 1998. . Gouvernement local et politiques publiques.

Burgess, Rod, Carmona, Marisa et Kolstee, Theo (Bloomsbury Academic, 1997, The Challenge of sustainable cities. Le néolibéralisme et les stratégies urbaines dans les pays en développement.

Castells, M. (1996). L'essor de la société en réseau, l'ère de l'information : Economy, Society and Culture, vol. I, Blackwell.

De Mattos, Carlos, Hiernaux, Daniel Nicolás et Restrepo, Dario (comps.) (1998). Mondialisation et territoire : Impacts et perspectives. (Santiago du Chili : Pontificia Universidad Católica de Chile- Institutos de Estudios Urbanos Fondo de Cultura Económica).

Falú, Ana 2000 "Local et global : The New Paradigm of the Post-Modern Cities", en Carmona, Marisa ; Drewe, Paul ; Rosemann, Jürgen y Van Duin, Leen (edtores) Globalization, Urban Form and Governance (Holanda : FirstInternational Conference, Book 1-Delft University Press).

ONU-Habitat (2009). "Directives internationales sur la décentralisation et l'accès aux services de base pour tous".

ONU-Habitat (2014). "Politique urbaine nationale - Cadre de référence pour un diagnostic rapide".

ONU-Habitat (2015). "Lignes directrices internationales pour l'aménagement urbain et territorial".

ONU-Habitat (2016). "Nouveau programme pour les villes".

ONU-Habitat (2016). "Politique urbaine nationale" : Un cadre d'orientation.

ONU-Habitat (2017). "Cadre d'action pour la mise en œuvre du nouveau Programme pour les villes".

ONU-Habitat (2018). "Politique urbaine nationale - Guide de faisabilité".

ONU-Habitat (2018). "Forum urbain national visant à soutenir une politique urbaine nationale participative et inclusive".

ONU-Habitat (2019). "Liens entre zones urbaines et rurales" : Principes directeurs

ONU-Habitat (2019). "Comment formuler une politique urbaine nationale" : Manuel d'orientation".

ONU-Habitat (2020). Situation générale des métropoles en 2020 - Brochure de données sur la population Nairobi : ONU-Habitat MetroHUB)

CGLU Observatoire de l'OCDE sur les finances locales http://www.uclglocalfinance.org/sites/default/files/Observatory_web_0.pdf

Pradilla Cobos, Emilio (1997). "Régions ou territoires, ensemble et fragments : réflexions critiques sur l'état de la théorie régionale urbaine". Dans EURE Magazine (Santiago du Chili), vol. XXII, n° 68.

Sassen, Saskia (1998). "Les villes dans l'économie mondiale : approches théoriques et méthodologiques". Dans EURE Magazine (Santiago du Chili), vol. XXIV, n° 71.

Turok, I. & Parnell, S. (2009) : Remodeler les villes, reconstruire les nations : The role of national urban policies, Urban Forum, vol 20, No 2, pp. 157- 174.

Turok, I. (2014): L'évolution des politiques urbaines nationales. Un aperçu général. Nairobi : ONU-Habitat.

ANNEXES



ANNEXES

ANNEX 1: PRINCIPES DES POLITIQUES URBAINES DANS LE CADRE DU NOUVEAU PROGRAMME POUR LES VILLES

THÉMATIQUE	MISSION DU NOUVEAU PROGRAMME POUR LES VILLES	DOSSIER
Rôle des gouvernements nationaux, infranationaux et locaux	Paragraphe 15, a) , b)	Définir et appliquer des politiques urbaines inclusives et efficaces pour un développement urbain durable
Démarche de la politique urbaine	Paragraphe 15 C)	Durabilité urbaine et territoriale un développement axé sur les populations (âge et sexe)
Les dimensions territoriales des Politiques urbaines	Paragraphe 15 C)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Au niveau national ▪ Niveau infranational (régional et métropolitain) ▪ Niveau local
Caractéristiques des Politiques urbaines	Paragraphe 86	<ul style="list-style-type: none"> • Inclusive • Pratique. • Participative
Champ d'application des politiques urbaines	Paragraphe 89	Cadres juridiques et réglementaires garantissant la décentralisation fiscale, politique et administrative
Gouvernance des politiques urbaines	Paragraphe 92, 149	Approche Participative multi-niveaux et multi-acteurs

**Intégralité,
articulation et
transversalité
des politiques
urbaines**

Paragraphe 88

- Cohérence entre les objectifs de la politique sectorielle et les programmes
- Complémentarité des niveaux de gouvernement
- Approche intégrée de l'urbanisation

**Financement
des Politiques
urbaines**

Paragraphe 130,
132, 134

- Cadres de financement intégrés des différents niveaux de gouvernement
- Garantie de l'exécution financière de la politique urbaine par des cadres réglementaires et des processus de décentralisation fiscale
- Génération de ressources endogènes et de revenus générés par la captation des bénéfices de l'urbanisation
- Maximisation des investissements publics et privés
- Renforcement des capacités pour augmenter les recettes - cadastres, taxes, redevances ou frais de service

ANNEX 2: THÉMATIQUES DE POLITIQUE URBAINE DANS LE NOUVEAU PROGRAMME POUR LES VILLES

THÉMATIQUE	MISSION DU NOUVEAU PROGRAMME POUR LES VILLES	DOSSIERS
Cohésion sociale Égalité et Inclusive	Paragraphe 25	Pauvreté
		Bidonvilles et implantations informelles
Migration	Paragraphe 28	Organisation spatiale
		Accessibilité et conception des espaces urbains
Housing	Paragraphe 31., 32, 105, 106, 108	Infrastructures et prestation des services de base
		Prise en compte des aspects sociaux, économiques et le développement culturel des réfugiés, au niveau interne les personnes déplacées et les migrants
		Sécurité, planification et gestion des migrations
		Contribution des migrants au développement urbain
		Et renforcement des liens entre les zones rurales et urbaines
		Le Logement social.
Housing	Paragraphe 31., 32, 105, 106, 108	Politiques foncières et offre de logements
		Production sociale de l'habitat
		La participation communautaire à la planification et à l'application de la politique
		Approche intégrée du logement
		Qualité, efficacité, prix, accessibilité, la sécurité, la résilience, la connectivité, intégration urbaine fonctionnelle
Principes d'inclusion et de cohésion sociales, l'efficacité économique et la protection de l'environnement		

Patrimoine Naturel et Culturel	Paragraphe 38, 124	Sauvegarde et promotion des infrastructures et les sites culturels, les cultures et les langues indigènes, les arts traditionnels Rôle du patrimoine naturel et culturel dans la réhabilitation et la redynamisation des zones urbaines et la cohésion et la
Résilience	Paragraphe 77	La Planification spatiale. Des infrastructures de qualité Ecosystèmes Vulnérabilité et réduction des risques Réhabilitation et amélioration des bidonvilles et des peuplements informels
Aménagement du Territoire et Planification	Paragraphe 95, 96, 104, 137	Aménagement Intégré, polycentrique et équilibré du territoire Coopération intercommunale du Système des villes entre zones urbaines, périurbaines et rurales Liens entre les zones rurales et urbaines Utilisation et valeur des terres Projets d'infrastructures régionales durables Cadastres et marché immobilier - cartographie des risques et de l'évaluation et registres des prix des propriétés foncières et immobilières foncières et immobilières Mécanismes fiscaux pour la saisie de la valeur des terres
Sécurité urbaine	paragraphe 103	Prévention de la criminalité et de la violence Prévention du terrorisme et lutte contre la stigmatisation pour des raisons de race, de religion, de sexe, de politique, de nationalité, entre autres
Sécurité routière	Paragraphe 113	Infrastructures durables pour la mobilité et le transport Sécurité des piétons La mobilité à vélo Sécurité des motocyclistes - prévention des blessures et des décès Transport sûr et sain des enfants vers l'école

Transports et mobilité urbains durables	Paragraphe 116	Règlementation des Services dans les zones urbaines et métropolitaines - La technologie au service de la mobilité partagée Les relations contractuelles pour la fourniture de Service Gestion des données Énergie renouvelable écologique
Efficacité énergétique	Paragraphe 121	Règlementation de l'utilisation dans les secteurs public et privé des Infrastructures Systèmes de distribution d'électricité des quartiers intelligents Plans énergétiques communautaires
Sécurité alimentaire	Paragraphe 123.	Agriculture dans les zones urbaines, périurbaines et rurales Stockage, transport et commercialisation des denrées alimentaires Accessibilité et prix abordable pour les consommateurs Réduction des pertes de denrées alimentaires et prévention et réutilisation des déchets alimentaires Production alimentaire propre Réduction des déchets
Gouvernance Urbaine	Paragraphes 147. 148, 149, 153	Mécanismes de participation Mécanismes de suivi Mécanismes d'évaluation Réseaux, associations et collaborations pour le développement urbain

ANNEX 3: LE NIVEAU INFRANATIONAL DANS LES PRINCIPES DU NOUVEAU PROGRAMME POUR LES VILLES

THÉMATIQUE	MISSION DU NOUVEAU PROGRAMME POUR LES VILLES	DOSSIERS
Migration	Paragraphe 28	Réfugiés, personnes déplacées à l'intérieur de leur pays et migrants - contributions sociales, économiques et culturelles positives à la vie urbaine, renforcement des liens entre les zones urbaines et rurales
Logement	Paragraphe 31, 46, 105, 111	Garantie de l'accès au logement social pour les personnes les plus vulnérables, participation de la communauté à la planification et à la mise en œuvre des politiques de logement, caractère économique et durable du logement, activation du développement économique urbain par des projets de logement, planification participative, garantie de mise à disposition de terrains pour le logement social, lignes directrices pour le développement des constructions, lignes directrices pour l'utilisation et la gestion des terrains, mesures pour le marché immobilier, durabilité, résilience et accès aux services
Patrimoine naturel et Culturel	Paragraphe 38	Protection et conservation, fonction de réhabilitation et de redynamisation des zones urbaines, cohésion et participation sociale
Changement climatique	Paragraphe 79	Adaptation et atténuation, résilience, réduction des émissions de gaz à effet de serre
Cadres réglementaires Pour le développement urbain	Paragraphe 81	Planification, gestion participative du développement spatial urbain, renforcement des capacités
Urbanisme et Conception	Paragraphe 102	Renforcement des capacités

<p>Transport</p> <p>Paragraphe 115, 117</p>	<p>Systèmes de transport urbain et métropolitain - avantages et impacts, planification de la mobilité et transports urbains et métropolitains durables, renforcement des capacités.</p>
<p>Développement des Capacités</p> <p>Paragraphe 126, 149, 151, 157, 158, 159 160</p>	<p>Science, technologie et innovation, mobilisation des ressources, coopération internationale, coopération à plusieurs niveaux, associativité gouvernementale, réseaux de coopération multi-acteurs, associativité thématique, planification, gestion financière, sensibilité environnementale, lutte contre la corruption et transparence, capacités administratives et techniques, innovation sociale, technologique et numérique, systèmes d'information géographique, données et statistiques, méthodes de collecte, d'analyse et de diffusion des données, données ouvertes, gouvernement électronique, gestion de l'information géospatiale, technologie de l'information.</p>

La formulation de politiques urbaines infra nationales permet aux gouvernements infra nationaux de cibler leur programme urbain en fonction des problèmes et des besoins de chaque territoire, que ce soit au niveau de la ville ou de la région.

La pratique de la gouvernance au niveau infranational permet de forger un nouveau modèle de développement urbain qui intègre de manière cohérente l'objectif national et infranational avec des problèmes plus ciblés. Ceci rend plus efficace la gouvernance à plusieurs niveaux et décentralise les compétences et les ressources nécessaires pour atteindre l'équité, le bien-être et la prospérité partagée dans un monde en voie d'urbanisation.

Le présent guide constitue un cadre conceptuel et méthodologique pour les personnes impliquées dans le gouvernement infranational. Il esquisse le concept d'un tel cadre, ses objectifs et la gouvernance des politiques aux niveaux infranationaux. Il présente également un aperçu complet des cinq phases de la mise en place d'une politique urbaine infranationale et précise les rôles et responsabilités des acteurs chargés de mettre en œuvre une telle politique.

www.unhabitat.org
X | @ : UNHABITAT
YouTube | LinkedIn : UN-HABITAT WORLDWIDE | UN-HABITAT

www.urbanpolicyplatform.org
X | @ : @PLG_UNHABITAT
YouTube | LinkedIn : PLG UNHABITAT

Pour plus d'informations, veuillez-vous adresser :
Section Politique, législation et gouvernance de l'ONU-Habitat
Service des pratiques urbaines, division des solutions globales
www.unhabitat.org

